

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1478

23 mai 2016

SOMMAIRE

Alpinvest Secondaries Fund (Lux Feeder) VI SCSp	70943	Parema S.à r.l.	70902
Astrea Investments	70941	Participations Sanitaire S.A.	70903
GM Energy S.A.	70908	PAS Luxembourg, S.à.r.l.	70904
IEG Holding S.A.	70906	PBG Midwest Holdings S.à r.l.	70909
Immobilière de Hull S.A.	70908	Pegas Nonwovens SA	70909
International Wood Trading S.à r.l.	70898	Peinture Merinlux S.à.r.l.	70906
ISOLA E Deuxième S.A.	70907	Pin S.A.	70906
Kimberly Investments S.A.	70907	Plastic Electronics Luxembourg, S.à r.l.	70902
Leesha Financial Management S.A.	70907	Prestinvest Holding S.A.	70944
Maps WB Platz East	70939	Primesport S.à r.l.	70908
Martek Power	70903	PropReal Invest S.à r.l.	70904
Medlux S.A.	70899	Real Estate Design & Development, SA, (RED2, SA)	70905
MezzVest Luxembourg III S.à r.l.	70898	Relais des Casemates S.à r.l.	70904
MezzVest Luxembourg II S. à r.l.	70898	Riverland 2 S.à r.l.	70909
MGF Lux Intermediate S.à r.l.	70900	Romal S.A.	70910
Morro Investments SA	70899	Roots Holdings Luxembourg S.à r.l.	70905
MP III Lux S.à r.l.	70900	Roots Luxembourg S.à r.l.	70905
Nordoc	70899	Saxum Resources Capital	70910
Nouvelle Immobilière des Glacis	70900	SCPack Holdings Management S.à r.l & Part- ners S.C.A.	70929
Ohana S.à.r.l.	70901	Senvion S.à r.l.	70910
Omega Pearl Finance S.A.	70901	Street Kickers Luxembourg	70934
Or-ICB S.A.	70901	Torre Mayor Partners Holdings S.à r.l. / B.V.	70911
Panna-Com Invest S.A.	70902		
Para-DL S.à r.l.	70903		

MezzVest Luxembourg III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 166.312.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises le 11 février 2016

1. L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de gérant de la Société avec effet au 15 février 2016;

2. L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Alan Ross, né le 25 octobre 1972 à Stirling, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de gérant de la Société avec effet au 15 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MezzVest Luxembourg III S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2016080284/19.

(160046113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

MezzVest Luxembourg II S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 110.227.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises le 11 février 2016

1. L'associé unique a décidé d'accepter la démission de Monsieur James Bermingham, né le 19 décembre 1972 à Sheffield, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de gérant de la Société avec effet au 15 février 2016;

2. L'associé unique a décidé de nommer Monsieur Alan Ross, né le 25 octobre 1972 à Stirling, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Luxembourg-Findel, Grand-Duché de Luxembourg en qualité de gérant de la Société avec effet au 15 février 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MezzVest Luxembourg II S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2016080283/19.

(160046112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

International Wood Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 71.268.

—
Je soussigné, Mr. Jean-Claude Moscovici, demeurant à 6, Villa D'eylau F-75016 Paris, déclare par la présente que 99 % des parts sociales de la société INTERNATIONAL WOOD TRADING S.à r.l. ont été transférées en date du 1^{er} décembre 2015 de la manière suivante:

- Monsieur Pierre Goffinet demeurant professionnellement au 370, route de Longwy, L-1940 Luxembourg a transféré 124 parts sociales à Madame Isabelle Cardoso, demeurant professionnellement au 370, Route de Longwy, L-1940 Luxembourg,

Fait à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

J-C. Moscovici

Gérant

Référence de publication: 2016080211/16.

(160046682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Medlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.
R.C.S. Luxembourg B 111.926.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 9 mars 2016

1. L'assemblée décide de transférer le siège social de la société du 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg au 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg.
2. L'assemblée accepte la démission au poste d'administrateur, avec effet au 9 mars 2016, de:
 - Monsieur Patrice YANDE, avec adresse professionnelle au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg;
 - Monsieur Nicolas SCHREURS, avec adresse professionnelle au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg;
3. L'assemblée décide de nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet au 9 mars 2016 et ce jusqu'à l'assemblée générale statutaire des actionnaires se tenant en 2017:
 - Monsieur Frédéric MONCEAU, né le 23 novembre 1976, à Metz (France), expert-comptable, demeurant professionnellement 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg;
 - Monsieur Karl LOUARN, né le 7 avril 1971, à Firminy (France), expert-comptable, demeurant professionnellement 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg;
4. L'assemblée accepte la démission au poste de commissaire aux comptes, avec effet au 9 mars 2016, de:
 - La société EXAUDIT S.A., dont le siège social se situe au 19, rue Eugène Ruppert L-2453 Luxembourg.
5. L'assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire aux comptes, avec effet au 9 mars 2016 et ce jusqu'à l'assemblée générale statutaire des actionnaires se tenant en 2017:
 - Monsieur Régis PIVA, employé privé, né le 9 juillet 1978 à Thionville (France) demeurant professionnellement au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2016080301/26.

(160046350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Morro Investments SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 151.153.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 10 mars 2016

Le siège social est transféré au 127, Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg à la date du 22 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 mars 2016.

Référence de publication: 2016080304/12.

(160045755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Nordoc, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel.
R.C.S. Luxembourg B 187.915.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 4 mars 2016

Démission de Monsieur Serge Hirsch en tant qu'administrateur de la Société et ce, avec effet immédiat.

Cooptation de Monsieur Reinald Loutsch, né le 18 mai 1962 à Petange (Luxembourg), demeurant professionnellement au 16, boulevard Emmanuel Servais L-2535 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Serge Hirsch, administrateur démissionnaire.

Le nouvel administrateur terminera le mandat de son prédécesseur.

Cette cooptation sera soumise à ratification lors de la prochaine assemblée générale annuelle.

POUR EXTRAIT SINCERE ET CONFORME

Un Mandataire

Référence de publication: 2016080321/16.

(160046003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

MP III Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue JF Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 201.537.

L'Associé Unique de la Société a pris les décisions suivantes:

- Démission de Jan Lubawinski de son poste de gérant B avec effet au 29 février 2016;
- Nomination de Maximilien Dambax, né le 2 février 1981 à Tarbes, France, ayant pour adresse professionnelle le 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Luxembourg, au poste de gérant B avec effet au 1^{er} mars 2016 et pour une période indéterminée.

En date du 1^{er} mars 2016, le Conseil de Gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, au 37A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MP III Lux S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Mandataire

Référence de publication: 2016080305/20.

(160046212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Nouvelle Immobiliere des Glacis, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 198.337.

Extrait des résolutions des Associés prises avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Il est décidé à l'unanimité d'accepter la démission du gérant:

Mr Tuan PHAN, résidant à 59, rue des Allemands Metz (France) avec effet au 1^{er} janvier 2016;

Il est décidé à l'unanimité de nommer en tant que gérante:

Madame Sophie BRACH résidant à 16, rue Bellevue, Metzeresche (France) avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016080323/14.

(160045793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

MGF Lux Intermediare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 204.099.

Suite à un apport en nature des 20.000 parts sociales de la Société détenues par Appareil Sourcing Holding Company, l'associé unique de la Société Associé Unique», à la société:

- MGF Lux Topco S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B204.158,

intervenu lors des résolutions de l'Associé Unique agissant en qualité d'associé unique de la société MGF Lux Topco S.à r.l., en date du 29 janvier 2016, les parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

MGF Lux Topco S.à r.l. 20.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

MGF Lux Intermediare S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2016080303/20.

(160045756) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Omega Pearl Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 126.516.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires convoqués de façon extraordinaire au siège social en date du 1^{er} mars 2016 à 14h

Résolutions

L'Assemblée accepte la démission du Commissaire en fonction soit:

La société VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co Sàrl.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée décide de nommer un nouveau Commissaire à savoir:

Monsieur Reiner VAN TILBORG, né le 14.02.1958 à Wilrijk et ayant son adresse privée au 4d, rue Pletzer L-8080 BERTRANGE.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2019 qui statuera sur les Comptes Annuels de l'an 2018.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OMEGA PEARL FINANCE SA

Référence de publication: 2016080332/21.

(160046304) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Ohana S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 198.343.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 14 mars 2016, que l'associé unique de la Société, York Global Finance II S.à r.l., a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- Tilon S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au: 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183308.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

Tilon S.à r.l. 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Ohana S.à. r.l.

Signature

Référence de publication: 2016080330/19.

(160045950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Or-ICB S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 109.233.

Par la présente, nous vous présentons notre démission avec effet immédiat de notre mandat de Réviseur d'Entreprises Agréé.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

FPS Audit & Expertise S.à r.l. (anciennement FPS Audit S.à r.l.)

Cabinet de Révision Agréé

Représenté par Patrick Sganzerla

Réviseur d'Entreprises Agréé / Gérant

Référence de publication: 2016080337/14.

(160046419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Parema S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 202.279.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales, signé en date du 14 mars 2016, que l'associé unique de la Société, Tilon S.à r.l., a transféré la totalité des 12.500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- YL Holdings S.C.Sp., une société en commandite spéciale, constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au: 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B204.576.

Les parts sociales de la Société sont désormais réparties comme suit:

YL Holdings S.C.Sp. 12.500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mars 2016.

Parema S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016080351/19.

(160045802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Plastic Electronics Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3937 Mondrange, 33, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 113.110.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 3 mars 2016, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société susmentionnée, ordonne la publication du jugement par extrait au Mémorial et met les frais à charge du Trésor.

Les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans au moins au 14, rue du Bois, L-3980 Wickrange.

Pour extrait conforme

Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2016080357/17.

(160045820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Panna-Com Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 79.407.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg le 16 mars 2016 a renouvelé les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes pour un terme de six ans.

Le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- Madame Nicole Thommes
- Madame Andrea Dany
- Monsieur Marc Koeune
- Monsieur Jean-Yves Nicolas

Le commissaire aux comptes est CeDerLux-Services S.à r.l.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2022.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016080365/18.

(160046152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Para-DL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8313 Capellen, 8, rue Basse.
R.C.S. Luxembourg B 88.554.

—
Extrait de l'Assemblée Générale du 15 mars 2016

L'Assemblée Générale décide de révoquer le mandat du gérant actuellement en fonction.

L'Assemblée Générale décide de nommer:

- aux fonctions de Gérant Technique, pour une durée indéterminée, Monsieur Nebojsa GLISIC, architecte, né le 26 juin 1971 à Kragujevac (Serbie), demeurant à 7, Borivoja Stevanovica, 11000 Belgrade (Serbie),
- aux fonctions de Gérant Administratif, pour une durée indéterminée, Madame Milica MISIC DUPONT, salariée, née le 12 octobre 1977 à Francfort (Allemagne), demeurant à L-8313 Capellen, 8, rue Basse.

La société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant technique ou par la signature conjointe du gérant administratif et du gérant technique.

Le gérant administratif pourra engager la société par sa seule signature individuelle pour toute correspondance avec les administrations.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUO

Référence de publication: 2016080367/20.

(160045852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Partecipations Sanitaire S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 144.006.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 11 mars 2016 à 18h45

Le Conseil d'Administration prend acte des démissions de Madame Galina ROKOSUIEVA et de Monsieur Jérémy STEFFEN de leurs mandats d'Administrateur.

Le Conseil d'Administration coopte l'Administrateur remplaçant Madame Emma Georgievna TSEKOEVA, née le 14.05.1960 à COTTBUS et ayant son adresse privée au 4d, rue Pletzer L-8080 BERTRANGE.

Le Conseil d'Administration coopte l'Administrateur remplaçant Monsieur Mathieu COURTOIS, né le 08.03.1983 à MESSANCY et ayant son adresse professionnelle au 45, route d'Arlon L-8009 STRASSEN.

Madame Emma Georgievna TSEKOEVA et Monsieur Mathieu COURTOIS remplaceront les mandats des deux Administrateurs démissionnaires.

Les mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2020 qui statuera sur les Comptes Annuels de l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PARTECIPATIONS SANITAIRES SA

Référence de publication: 2016080368/20.

(160045909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Martek Power, Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 101.039.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de la Société en date du 16 mars 2016, de nommer en tant que délégué de la gestion journalière de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée;

- Madame Anne-Sophie WEISS, né le 3 octobre 1984 à Dole, France, résidant professionnellement au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2016.

Référence de publication: 2016080294/14.

(160046577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

PropReal Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 196.688.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 8 Mars 2016

Madame KOPRIVTCHINA Darina, employée, née à Sofia (Bulgarie) le 26 juillet 1987, demeurant professionnellement à 23, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, a été nommé gérant de la société avec effet immédiat et pour une période indéterminée.

Les personnes suivantes forment l'ensemble du conseil de gérance de la société:

- DE Kerdanet Yves (gérant);
- Bouyer Sylviane (gérante);
- MOTTIN Nicolas (gérant);
- KOPRIVTCHINA Darina (Gérante);

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PropReal Invest S.à r.l.

Référence de publication: 2016080363/19.

(160046106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

PAS Luxembourg, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 1.000.004,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.
R.C.S. Luxembourg B 125.564.

Suite aux résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 7 mars 2016:

L'adresse du siège de la Société a été modifiée et est devenue 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg au lieu de 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg à partir du 1^{er} janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PAS Luxembourg S.à r.l.

Domenico Latronico

Gérant B

Référence de publication: 2016080369/15.

(160046665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Relais des Casemates S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2450 Luxembourg, boulevard Franklin D. Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 87.515.

Extrait de cession de parts du 15 février 2016

Il en résulte d'une cession de parts du 15 février 2016 que Monsieur CAPODIMONTE Daniel, né le 1^{er} février 1963 à Differdange, demeurant à L-1946 Luxembourg, 10, Rue Louvigny,

Propriétaire de 100 parts sociales de la société à responsabilité limitée Relais des Casemates SARL a cédé à:

Madame CAPODIMONTE PARENT Véronique, née le 3 décembre 1970 à Luxembourg, demeurant à L-1946 Luxembourg, 10, Rue Louvigny

76 parts sociales de la société Relais des Casemates SARL.

L'adresse du gérant technique est à ce jour 10, Rue Louvigny L-1946 Luxembourg.

La société sera valablement engagée par la signature exclusive du gérant technique.

Fait à Luxembourg, le 15 février 2016.

COMPTABILITE STC SARL

Mandataire

Référence de publication: 2016080414/20.

(160046399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Roots Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 174.284.

—
Extrait des résolutions des associés du 8 Mars 2016

Les associés de la Société ont décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Tom Larkin de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 22 Janvier 2016.
 - De nommer Stephen Atkins, né le 5 Juillet 1965 à Brooklyn, demeurant professionnellement au 399 Park Avenue, New York 10022 en tant que gérant A de la Société avec effet au 22 Janvier 2016 et ce pour une durée illimitée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Roots Holdings Luxembourg S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2016080405/18.

(160046652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Roots Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 174.483.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique du 8 Mars 2016

L'associé unique de la Société a décidé comme suit:

- D'accepter la démission de Tom Larkin de son mandat de gérant A de la Société avec effet au 22 Janvier 2016.
 - De nommer Stephen Atkins, né le 5 Juillet 1965 à Brooklyn, demeurant professionnellement au 399 Park Avenue, New York 10022 en tant que gérant A de la Société avec effet au 22 Janvier 2016 et ce pour une durée illimitée.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Roots Luxembourg S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2016080406/18.

(160045899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Real Estate Design & Development, SA, (RED2, SA), Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, rue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 129.703.

—
Extrait des délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 24 février 2016

- D'accepter la démission de la société DATA GRAPHIC S.A. de ses fonctions de Commissaire aux comptes de la société.
- De nommer en remplacement du Commissaire aux comptes, Monsieur Nicolas GODFREY, né à Courtrai (Belgique) le 27 janvier 1984, demeurant à L-6665 Herborn, 4c, Fleeschgaas lequel terminera le mandat de son prédécesseur.
- De modifier l'adresse d'un administrateur auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg comme suit:
Alain NOULLET: 7, rue Guillaume J.Kroll, L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2016080409/18.

(160045979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Peinture Merinlux S.à.r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3770 Tétange, 106, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 85.935.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 3 mars 2016, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société susmentionnée, ordonne la publication du jugement par extrait au Mémorial et met les frais à charge du Trésor.

Les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans au moins au 14, rue du Bois, L-3980 Wickrange.

Pour extrait conforme

Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2016080378/17.

(160045821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Pin S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 159.228.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de l'actionnaire unique tenue au siège social le 11 mars 2016 à 14.30 heures

Résolutions

L'Assemblée acte la démission du Commissaire aux Comptes en fonction soit:

La société VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co SARL, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés - Luxembourg sous B 52 610, ayant son siège social au 47, Route d'Arlon L-8009 Strassen.

L'Assemblée décide de nommer un nouveau Commissaire à savoir:

Monsieur Reiner VAN TILBORG, né le 14 février 1958 à Wilrijk (Belgique) et ayant son adresse privée au 4d, Rue Pletzer L-8080 Bertrange.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2022 statuant sur les comptes annuels de l'an 2021.

PIN S.A.

Référence de publication: 2016080390/19.

(160046303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

IEG Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 74.689.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

«Par jugement du 10 mars 2016, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné la dissolution et la liquidation de la société suivante:

- IEG HOLDING SA (B-74.689),

Le même jugement a nommé juge commissaire Madame Anita LECUIT, premier juge au tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg et liquidateur Maître Lionel GUETH-WOLF, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire leurs déclarations de créances au greffe de la sixième chambre du tribunal de commerce avant le 10 avril 2015.

Pour extrait conforme

Lionel GUETH-WOLF

Le liquidateur

Référence de publication: 2016080199/18.

(160046201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

ISOLA E Deuxième S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.
R.C.S. Luxembourg B 136.867.

Extrait des résolutions du Conseil d'Administration du 10 février 2016

Le siège social est transféré au 127, Rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg à la date du 22 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 10 février 2016.

Référence de publication: 2016080218/12.

(160046064) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Kimberly Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 171.804.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 11 mars 2016 à 11h 30

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Madame Galina ROKOSUIEVA et de Monsieur Jérémy STEFFEN de leurs postes d'Administrateurs.

Le Conseil d'Administration coopte les Administrateurs intérimaires suivant:

Monsieur Mathieu COURTOIS, né le 8 mars 1983 à MESSANCY et ayant son adresse professionnelle au 45, route d'Arlon L-8009 STRASSEN.

Madame Emma Georgievna TSEKOEVA, née le 14 mai 1960 à COTTBUS et ayant son adresse privée au 4d, rue Pletzer L-8080 BERTRANGE.

Monsieur Mathieu COURTOIS et Madame Emma Georgievna TSEKOEVA remplaceront les mandats des Administrateurs démissionnaires.

Les mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2018 qui statuera sur les Comptes Annuels de l'an 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

KIMBERLY INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2016080239/21.

(160046675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Leesha Financial Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 45, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 165.659.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 11 mars 2016 à 15 heures 45

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Madame Galina ROKOSUIEVA et de Monsieur Jérémy STEFFEN de leurs postes d'Administrateurs.

Le Conseil d'Administration coopte les Administrateurs intérimaires suivant:

Monsieur Mathieu COURTOIS, né le 8 mars 1983 à MESSANCY Belgique et ayant son adresse professionnelle au 45, route d'Arlon L-8009 STRASSEN.

Madame Emma Georgievna TSEKOEVA, née le 14 mai 1960 à COTTBUS Allemagne et ayant son adresse privée au 4d, rue Pletzer L-8080 BERTRANGE.

Monsieur Mathieu COURTOIS et Madame Emma Georgievna TSEKOEVA remplaceront les mandats des Administrateurs démissionnaires.

Les mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2017 qui statuera sur les Comptes Annuels de l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LEESHA FINANCIAL MANAGEMENT S.A.

Référence de publication: 2016080257/21.

(160046469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

GM Energy S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-9554 Wiltz, 57, rue du Pont.
R.C.S. Luxembourg B 151.270.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires convoqués de façon extraordinaire au siège social en date du 1^{er} mars 2016 à 11h

Résolutions

L'Assemblée accepte la démission du Commissaire en fonction soit:

La société VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co Sàrl.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'Assemblée décide de nommer un nouveau Commissaire à savoir:

Monsieur Reiner VAN TILBORG, né le 14.02.1958 à Wilrijk et ayant son adresse privée au 4d, rue Pletzer L-8080 BERTRANGE.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2021 qui statuera sur les Comptes Annuels de l'an 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GM ENERGY SA

Référence de publication: 2016080136/21.

(160046257) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Immobilière de Hull S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 78.454.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'associé unique du 18 décembre 2015

Il résulte de la réunion de l'associé unique de la société tenue en date du 18 décembre 2015, que:

- Madame Yulia Nefedova, née le 10 décembre 1979 à Moscou, Russie et demeurant au 388123, rue Leninsky Prospekt, 119571 Moscou, Russie, a démissionné en qualité d'administrateur de catégorie A de la société, avec effet immédiat.

- La cooptation de Madame Kristina Cherkasova, née le 22 juin 1993 à Tulskaïa oblast, Russie, demeurant 48-17 rue Solovtsova, 301280 Bolokhovo, Russie, en tant qu'administrateur de catégorie A de la société, a été ratifiée en remplacement de Madame Nefedova, démissionnaire. Le mandat de Madame Cherkasova est d'une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Référence de publication: 2016080187/16.

(160045901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Primesport S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 27.465.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 3 mars 2016, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société susmentionnée, ordonne la publication du jugement par extrait au Mémorial et met les frais à charge du Trésor.

Les livres et les documents sociaux seront déposés et conservés pendant 5 ans au moins au 14, rue du Bois, L-3980 Wickrange.

Pour extrait conforme

Me Isabelle PETRICIC-WELSCHEN

Le liquidateur

Référence de publication: 2016080391/17.

(160045819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

PBG Midwest Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 8.000.000,00.

Siège social: L-1282 Luxembourg, 1, rue Hildegard von Bingen.
R.C.S. Luxembourg B 108.456.

Suite aux résolutions du conseil de gérance de la Société en date du 7 mars 2016:

L'adresse du siège de la Société a été modifiée et est devenue 1, rue Hildegard von Bingen, L-1282 Luxembourg au lieu de 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg à partir du 1^{er} janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PBG Midwest Holdings S.à r.l.
Domenico Latronico
Gérant B

Référence de publication: 2016080373/15.

(160046663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Pegas Nonwovens SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 112.044.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société le 1^{er} mars 2016

Le conseil d'administration de la Société tenu en date du 1^{er} mars 2016 a décidé, conformément à l'article 8.4 des statuts de la Société, de réélire en tant qu'administrateur de la société Mr. Marian Rasik, né le 15 mai 1971, demeurant professionnellement à 3623/86 Primetická, CZ-669 04 Znojmo, République Tchèque. Ce mandat est valable avec effet au 1^{er} mars 2016 pour une période de trois années se terminant le 28 février 2019. Cette nomination fera l'objet d'une confirmation lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 mars 2016.

Pour la Société
Signature

Référence de publication: 2016080377/17.

(160045908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Riverland 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 148.405.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire de l'associé unique de la Société en liquidation volontaire, tenue au siège social de la Société en date du 11 mars 2016, que l'associé unique, après avoir entendu le rapport du commissaire, a pris les résolutions suivantes:

1) Décharge au liquidateur, la société Fides (Luxembourg) S.A., immatriculée sous le numéro B 41469 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

2) Décharge au Commissaire à la liquidation, EQ Audit S.à r.l., immatriculée sous le numéro B 124782 au R.C.S. de Luxembourg et ayant son siège social au 2, rue Joseph Hackin, L-1746 Luxembourg

3) Clôture de la liquidation.

4) Désignation de l'endroit où seront conservés les livres et les documents sociaux pendant cinq ans:

46A, Avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fides (Luxembourg) S.A.
Liquidateur

Référence de publication: 2016080403/22.

(160046084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Romal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 142.496.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 14 mars 2016

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

* Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg,

* Monsieur Andrey ROZOV, employé privé, avec adresse professionnelle Legenda Tsvetnogo business center, 2 Tsvetnoy blvd, entrée 3, 3^{ème} étage à 127051 Moscou (Russie)

* Lux Konzern S.à.r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Peter VAN OPSTAL, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui se tiendra en 2020.

- L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CG Consulting, ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Son mandats se terminera lors de l'assemblée qui se tiendra en 2020.

Luxembourg, le 14 mars 2016.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016080424/23.

(160046275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Saxum Resources Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 175.325.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 17 décembre 2015 que:

- Monsieur Jose Esteban Casares Garcia, ayant son adresse professionnelle au 9, Rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, démissionne de son poste de gérant de la Société avec effet au 17 décembre 2015;

- Monsieur Christopher Shawn Winters, né le 30 janvier 1976 à Maryland, États-Unis d'Amérique, et ayant son adresse professionnelle au 9, Rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg est nommé en remplacement de gérant démissionnaire avec effet au 17 décembre 2015 et ce pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 mars 2016.

Référence de publication: 2016080431/15.

(160045877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Senvion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 186.599.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée du Conseil de Surveillance tenue le 3 mars 2016

Le Conseil de Surveillance a nommé les personnes suivantes en tant que membres du Directoire, ceci avec effet immédiat et pour une durée de six ans:

- Monsieur Jürgen M. Geißinger, avec adresse professionnelle à D-22297 Hamburg, Überseering 10,

- Monsieur Kumar Manar Sharma, avec adresse professionnelle à D-22297 Hamburg, Überseering 10,

- Monsieur Christoph Seyfarth, avec adresse professionnelle à D-22297 Hamburg, Überseering 10.

Monsieur Jürgen M. Geißinger sera nommé en outre Président du Directoire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Senvion S.A.

Référence de publication: 2016080433/16.

(160046040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 mars 2016.

Torre Mayor Partners Holdings S.à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 49.878.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 203.840.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-ninth of December,
Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, notary resident in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Torre Mayor Partners Holdings B.V., a private company with limited liability (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) under the laws of the Netherlands, having its official seat (zetel) in Amsterdam, the Netherlands, and its registered office address at Herengracht 483, 1017 BT Amsterdam, the Netherlands, registered with the Dutch trade register under number 34366541, and having a share capital of forty nine million eight hundred seventy-eight thousand euro (EUR 49,878;000.-) (the Company).

THERE APPEARED:

BHVRL Holdings Inc., a corporation (corporation) under the laws of the Province of Ontario, Canada, having its registered office address at Suite 1200, ST. Clair Avenue East, Toronto, ON M4T 2S3, Canada, registered with the Ministry of Government Services under corporation number 1945318 (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, with professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as set out above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that it is the Company's sole shareholder and that the Meeting is thus validly constituted and may deliberate on the items on the agenda, as set out below;

II. the Company's capital is currently set at forty-nine million eight hundred seventy-eight thousand euro (EUR 49,878,000), represented by eighteen thousand (18,000) shares in registered form, with a nominal value of two thousand seven hundred seventy-one euro (EUR 2,771) each, all subscribed and fully paid up;

III. under the laws of the Netherlands and Luxembourg, the Company may transfer its principal place of business, place of effective management and seat of central administration to the Grand Duchy of Luxembourg and the migrated entity in such jurisdiction is, for all purposes of the laws of the Netherlands and the Grand Duchy of Luxembourg, deemed to be the same entity as the Company prior to the migration, and the existence of the Company continues after the migration;

IV. that by resolutions validly adopted by the Sole Shareholder on December 29, 2015, acting in accordance with the articles of association of the Company, the Company duly resolved to transfer its principal place of business, place of effective management and seat of central administration from the Netherlands, to the Grand Duchy of Luxembourg, as from the date hereof without the Company being dissolved but to the contrary with full corporate and legal continuance. All formalities required under applicable laws to give effect to those resolutions have been duly performed. A copy of said resolutions shall remain annexed to the present deed;

V. that it results from an interim balance sheet of the Company indicating that, as of December 21, 2015 (the Balance Sheet), the subscribed and paid-up share capital of the Company is equal to at forty-nine million eight hundred seventy-eight thousand euro (EUR 49,878,000),, and has not been reduced below this amount as a result of losses;

VI. that the agenda of the Meeting is as follows:

1. transfer of the Company's principal place of business, place of effective management and seat of central administration, from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg, with effect as from the date of the Meeting, without the Company being dissolved but, on the contrary, with full corporate and legal continuance;

2. adoption by the Company of the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with its name Torre Mayor Partners Holdings S.à r.l. / B.V., and acceptance of Luxembourg nationality arising from the transfer of the Company's principal place of business, place of effective management and seat of central administration to the Grand Duchy of Luxembourg, it being understood that the registered office (statutaire zetel) of the Company remains situated in the Netherlands;

3. acknowledgement of the Company's opening Balance Sheet and confirmation of the description and amount of all its assets and liabilities and its paid-up issued share capital;

4. acknowledgement and confirmation of the amendment and complete restatement of the Company's articles of association, which has taken place on December 29, 2015, pursuant to a notarial deed drawn up by Maître Rudolf van Bork, notary residing in Amsterdam, the Netherlands, for the purpose of bringing them into accordance with the laws of the Grand

Duchy of Luxembourg and consequently fulfilling the requirements for the Company to become a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August, 1915, as amended;

5. acknowledgement and confirmation of the appointment of James Bradley Unsworth and Kuy Ly Ang as new managers of the Company;

6. acknowledgement and confirmation of the transfer of the Company's place of effective management to 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

7. appointment of any manager of the Company as the person authorised to perform in the Grand Duchy of Luxembourg any acts and formalities in connection with the Company moving its principal place of business, place of effective management and seat of central administration from the Netherlands to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, including the registration of the Company with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and the execution of any and all documents, deeds which may be deemed useful or necessary in connection thereto;

8. appointment of any employee of Unsworth & Associates with domicile in the Netherlands, as authorised person to perform in the Netherlands any acts and formalities in connection with the Company moving its place of effective management from the Netherlands to the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

9. miscellaneous.

VII. that the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and approve the transfer of the Company's principal place of business, place of effective management and seat of central administration from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg with immediate effect, without the Company being dissolved but on the contrary with full corporate and legal continuance. The Sole Shareholder further declares that all formalities required under the laws of the Netherlands and the Grand Duchy of Luxembourg to give effect to such transfer have been duly performed.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves that the Company adopts the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name Torre Mayor Partners Holdings S.à r.l. / B.V., accepts the Luxembourg nationality resulting from the transfer of the principal place of business, place of effective management and seat of central administration of the Company to the Grand Duchy of Luxembourg, and shall as from the date of the present deed be subject to the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, it being understood that the registered office (statutaire zetel) of the Company remains situated in the Netherlands and, as a consequence, Dutch law remains equally applicable.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to approve the Company's interim balance sheet as at December 21, 2015 confirming that the net asset value of the Company amounts to at least the value of the share capital being forty-nine million eight hundred seventy-eight thousand euro (EUR 49,878,000), (including share premium if any) of the Company.

The Sole Shareholder records that the description and amount of all the assets and liabilities of the Company result from the aforementioned balance sheet.

The Sole Shareholder states that all the assets and liabilities of the Company, without limitation, remain in the ownership of the Company, which continues to own all its assets and continues to be obliged by all its liabilities and commitments.

Fourth resolution

As a result of the foregoing resolutions, the Sole Shareholder resolves to acknowledge and confirm the amendment and complete restatement of the articles of association of the Company, which has taken place on December 29, 2015, pursuant to a notarial deed drawn up by Maître Rudolf van Bork, notary residing in Amsterdam, the Netherlands, for the purpose of bringing them into accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and consequently fulfilling the requirements for the Company becoming a Luxembourg law governed company subject to the Luxembourg law on commercial companies dated 10 August, 1915, as amended.

The restated articles of association of the Company read as follows:

ARTICLES OF ASSOCIATION:

1. Definitions.

1.1 In these articles of association the following words shall have the following meanings:

Company Body: the Management Board or the General Meeting;

Depositary Receipt: a depositary receipt for a Share;

Distributable Equity: the part of the Company's equity which may be distributed to the Shareholders pursuant to the Law;

General Meeting: the general meeting of the Company;

Inability: inability (belet) as referred to in Section 2:244 subsection 4 of the Dutch Civil Code, including the event that the relevant person claims inability for a certain period of time in writing;

in writing: by letter, telecopier, e-mail, or by a legible and reproducible message otherwise electronically sent, provided that the identity of the sender can be sufficiently established;

Law: any applicable law or regulation in the Netherlands and/or the Grand Duchy of Luxembourg, as the case may be;

Management Board: the management board of the Company;

Meeting Right: the right to attend the General Meeting and to address the meeting in person or through a representative authorised in writing, and the other rights designated by law to holders of depositary receipts of shares to which Meeting Right is attached;

Persons with Meeting Right: a Shareholder, a holder of one or more Depositary Receipts with Meeting Right and any usufructuary or pledgee with voting rights in respect of one or more Shares and/or Meeting Right;

Share: a share in the capital of the Company;

Shareholder: a holder of one or more Shares;

Transferees: has the meaning assigned thereto in Article 9.4;

Transferor: has the meaning assigned thereto in Article 9.2.

1.2 References to Articles shall be deemed to refer to articles of these articles of association, unless the contrary is apparent.

2. Name and Official Seat.

2.1 The Company's name is: Torre Mayor Partners Holdings S.à r.l./B.V.

2.2 The official seat of the Company is in Amsterdam, the Netherlands.

2.3 The principal place of business of the Company, its place of effective management, seat of central administration and effective place of management is in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.4 The Company may have branch offices elsewhere, also outside the Grand Duchy of Luxembourg.

2.5 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3. Objects. The objects of the Company are:

(a) to incorporate, to participate in any way whatsoever in, to manage, to supervise businesses and companies;

(b) to finance businesses and companies;

(c) to borrow, to lend and to raise funds, including the issue of bonds, promissory notes or other securities or evidence of indebtedness and to enter into agreements in connection with aforementioned activities;

(d) to render advice and services to group companies and third parties;

(e) to grant guarantees, to bind the Company and to pledge its assets for obligations of the Company, group companies and third parties;

(f) to acquire, alienate, manage, to trade in and exploit registered property, currencies, securities and items of property in general;

(g) to develop and trade in patents, trade marks, licenses, know-how and other intellectual and industrial property rights;

(h) to perform any and all activities of an industrial, financial or commercial nature, and to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

4. Capital.

4.1 The nominal value of each Share equals two thousand seven hundred seventy-one euro (EUR 2,771).

4.2 The issued capital of the Company equals forty-nine million eight hundred seventy-eight thousand euro (EUR 49,878,000) and is divided into eighteen thousand (18,000) Shares.

4.3 All Shares shall be registered. No share certificates shall be issued.

5. Register.

5.1 The Management Board shall keep a register with the names and addresses of all Shareholders, pledges and usufructuaries, and holders of Depositary Receipts with Meeting Right.

5.2 The Management Board shall make the register available at the Company's principal place of business and its place of effective management and seat of central administration in Luxembourg, for inspection by the Shareholders.

6. Issuance of Shares.

6.1 Shares may be issued pursuant to a resolution of the General Meeting, taken by a majority in number of Shareholders owning at least three quarters of the Company's issued capital. The resolution to issue Shares shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg.

6.2 A resolution to issue Shares shall stipulate the issue price and the other conditions.

6.3 Upon issuance of Shares, each Shareholder shall have a right of preemption in proportion to the aggregate nominal value of his Shares, subject to the limitations prescribed by law and subject to Article 6.4.

6.4 Prior to each issuance of Shares, the right of pre-emption may be limited or excluded by the Company Body competent to issue such Shares.

6.5 The provisions of this Article 6 shall apply by analogy to the granting of rights to subscribe for Shares, but shall not apply to the issuance of Shares to a person exercising a right to subscribe for Shares previously granted.

6.6 The issue of a Share shall require a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands, to which deed those involved in the issuance shall be parties.

6.7 The full nominal value of each Share must be paid in upon issuance.

7. Own Shares and Reduction of the Issued Capital.

7.1 Subject to the relevant provisions of, and with due observance of the limitations prescribed by, the Law, fully paid in Shares or Depositary Receipts shall be acquired pursuant to a resolution of the Management Board, in addition to which a resolution to acquire Shares or Depositary Receipts on payment shall be subject to approval of the General Meeting.

7.2 The General Meeting may resolve to reduce the Company's issued capital. The resolution to reduce the Company's issued capital shall be taken by a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to reduce the Company's issued capital shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg and a deed of amendment of these articles of association, to be executed before a notary registered in the Netherlands.

7.3 The reduction of the Company's issued capital shall be effected in accordance with the relevant provisions prescribed by the Law and be subject to the relevant provisions of the Law.

7.4 The notice of a General Meeting at which a resolution to reduce the Company's issued capital shall be proposed, shall state the purpose of the capital reduction and the manner in which it is to be achieved. The provisions in these Articles of Association relevant to a proposal to amend the Articles of Association shall apply by analogy.

8. Transfer of Shares.

8.1 The transfer of a Share shall require a notarial deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands, to which deed those involved in the transfer shall be parties.

8.2 Unless the Company itself is party to the legal act, the rights attributable to any Share can only be exercised after the Company has acknowledged said transfer or said deed has been served upon it in accordance with the provisions of the law.

9. Blocking Clause (approval General Meeting).

9.1 A transfer of one or more Shares can only be effected with due observance of the provisions set out in this Article 9, unless (i) all Shareholders have approved the contemplated transfer in writing, which approval shall then be valid for a period of three months, or (ii) the Shareholder concerned is obliged by law to transfer his Shares to a former Shareholder or (iii) it concerns the acquiring of fully paid in own Shares for a consideration.

9.2 A Shareholder wishing to transfer one or more of his Shares (Transferor) shall require the approval of the General Meeting for such transfer. The request for approval shall be made by the Transferor by means of a written notification to the Management Board, stating the number of Shares he wishes to transfer and the person or persons to whom the Transferor wishes to transfer such Shares. The Management Board shall be obliged to convene and to hold a General Meeting to discuss the request for approval within six weeks from the date of receipt of the request. The contents of such request shall be stated in the convocation.

9.3 The Transferor may transfer the total number of Shares to which the request relates, and not part thereof, to the person or persons named in the request within a period of three months after the General Meeting granted the approval requested.

9.4 If:

(a) the General Meeting does not adopt a resolution regarding the request for approval within six weeks after the request has been received by the Management Board; or

(b) the approval has been refused without the General Meeting having informed the Transferor, at the same time as the refusal, of one or more transferees that wish to purchase all the Shares to which the request for approval relates for payment in cash (Transferees),

the approval requested shall be considered to have been granted, in the event mentioned under (a), on the final day of the six week period mentioned under (a).

9.5 The Shares to which the request for approval relates can be purchased by the Transferees at a price to be mutually agreed between the Transferor and the Transferees or by one or more experts jointly appointed by them. If they do not reach agreement on the price or the expert or experts, as the case may be, the price shall be determined by three independent experts, one to be appointed by the Transferor, one to be appointed by the Transferee or Transferees and the third one to be jointly appointed by the experts thus appointed. The appointed experts shall be authorized to inspect all books and records of the Company and to obtain all such information as will be useful to them determining the price.

9.6 Within one month of the price being determined, the Transferees must give notice to the Management Board of the number of Shares to which the request for approval relates they wish to purchase. A Transferee who fails to submit notice

within said term shall no longer be regarded as a Transferee. Once the notice mentioned in the preceding sentence has been given, a Transferee can only withdraw with the consent of the other Transferees.

9.7 The Transferor may withdraw within one month after the day of being informed to which Transferee or Transferees all the Shares to which the request for approval relates can be sold and at what price. The Transferor is obliged to cooperate with the transfer of the Shares within two weeks after lapse of that term. If the Transferor does not withdraw timely, and does not meet his obligation to transfer within the said term, the Company shall be irrevocably authorized to transfer the Shares to the Transferee or Transferees. If the Management Board proceeds with such transfer, it shall immediately give notice thereof to the Shareholder concerned. If the Company effectuates the transfer, the Company is entitled to accept the purchase price on behalf of the party entitled thereto, under the obligation to forward the purchase price to such party, after deduction of the expenses chargeable to him, as soon as possible but at the latest ten (10) business days after receipt of the bank account number designated by such party for this purpose.

9.8 All notifications and notices referred to in this Article 9 shall be made by certified mail or against acknowledgement of receipt. The convocation of the General Meeting shall be made in accordance with the provisions of these Articles of Association.

9.9 All costs of the appointment of the expert or experts, as the case may be, and their determination of the price, shall be borne by:

- (a) the Transferor if he withdraws;
- (b) the Transferor for one half and the buyers for the other half, provided that if the Shares are purchased by one or more Transferees, each buyer shall contribute to such costs in proportion to the number of Shares purchased by that buyer;
- (c) the Company, in cases not provided for under (a) or (b).

9.10 The preceding provisions of this Article 9 shall apply by analogy to rights to subscribe for Shares and rights of pre-emption.

10. Pledge and Usufruct.

10.1 The provisions of Article 8 shall apply by analogy to the pledging of Shares and to the creation or transfer of a usufruct in Shares.

10.2 The voting rights attributable to a Share may be assigned to the pledgee or the usufructuary with the approval of the General Meeting and otherwise with due observance of the provisions of the law.

10.3 Any pledgee or usufructuary with voting rights on Shares shall also have Meeting Right. Meeting Right may also be granted to the pledgee or usufructuary without voting rights on Shares with the approval of the General Meeting and otherwise with due observance of the provisions of the Law.

11 Depositary Receipts.

11.1 The General Meeting has the authority to attach Meeting Right to Depositary Receipts. The General Meeting also has the authority to deprive Depositary Receipts of Meeting Right, provided that this authority has been reserved at the time the Meeting Right is attached, or with the consent of the relevant Depositary Receipts holder(s).

11.2 The transfer of a Depositary Receipt shall require a deed for that purpose to which those involved in the transfer shall be parties.

11.3 Unless the Company itself is party to the legal act, the Meeting Right attached to a Depositary Receipt can only be exercised after the Company has acknowledged said transfer or said deed has been served upon it in accordance with the provisions of the law.

12. Management Board Members.

12.1 The Management Board shall consist of one or more members. Both individuals and legal entities can be Management Board members.

12.2 Management Board members are appointed by the General Meeting.

12.3 A Management Board member may be suspended or dismissed by the General Meeting at any time.

12.4 The authority to establish a remuneration and other conditions of employment for Management Board members is vested in the General Meeting.

13. Duties and Decision-making of the Management Board.

13.1 The Management Board shall be entrusted with the management of the Company. In performing their duties the Management Board members shall act in accordance with the interests of the Company and the enterprise connected with it.

13.2 Each Management Board member may cast one vote in the Management Board.

13.3 All resolutions of the Management Board shall be adopted by more than half of the votes cast.

13.4 Management Board resolutions may be adopted outside of a meeting, in writing or otherwise, provided that the proposal concerned is submitted to all Management Board members then in office and none of them objects to this manner of adopting resolutions.

13.5 The Management Board may establish further rules regarding its decision-making process and working methods. In this context, the Management Board may also determine the duties for which each Management Board member in particular shall be responsible. The General Meeting may decide that such rules and allocation of duties must be put in writing and that such rules and allocation of duties shall be subject to its approval.

13.6 A Management Board member shall not participate in deliberations and the decision-making process in the event of a direct or indirect personal conflict of interest between that Management Board member and the Company and the enterprise connected with it. If there is such a personal conflict of interest in respect of all Management Board members, the preceding sentence does not apply and the Management Board shall maintain its authority, without prejudice to the provisions of Article 14.2.

14. Approval of Management Board Resolutions.

14.1 The General Meeting may require Management Board resolutions to be subject to its approval. The Management Board shall be notified in writing of such resolutions, which shall be clearly specified.

14.2 A resolution of the Management Board with respect to a matter involving a direct or indirect personal conflict of interest between one or more Management Board members and the Company and the enterprise connected with it shall be subject to the approval of the General Meeting.

14.3 The Management Board may enter into the legal acts referred in Section 2:204 of the Dutch Civil Code without the prior approval of the General Meeting.

14.4 The absence of approval by the General Meeting of a resolution as referred to in this Article 14 shall not affect the authority of the Management Board or its members to represent the Company.

15. Representation.

15.1 The Company shall be represented by the Management Board. Each Management Board member shall also be authorised to represent the Company.

15.2 The Management Board may appoint officers with general or limited power to represent the Company. Each officer shall be competent to represent the Company, subject to the restrictions imposed on him. The Management Board shall determine each officer's title. Such officers may be registered at the Dutch trade register, indicating the scope of their power to represent the Company.

16. Vacancy or Inability of the Management Board Members.

16.1 If a seat is vacant on the Management Board (ontstentenis) or upon the Inability of a Management Board member, the remaining Management Board members or member shall temporarily be entrusted with the management of the Company.

16.2 If all seats on the Management Board are vacant or upon the Inability of all Management Board members or the sole Management Board member, as the case may be, the management of the Company shall temporarily be entrusted to one or more other persons designated for that purpose by the General Meeting.

17. Financial Year and Annual Accounts.

17.1 The Company's financial year shall be the calendar year.

17.2 Within the period prescribed by the Law, the Management Board shall prepare annual accounts, and shall deposit the same for inspection by the Shareholders at the Company's principal place of business and its place of effective management and seat of central administration in Luxembourg.

17.3 The annual accounts shall consist of a balance sheet, a profit and loss account and explanatory notes.

17.4 The annual accounts shall be signed by the Management Board members. If the signature of one or more of them is missing, this shall be stated and reasons for this omission shall be given.

17.5 The Company may, and if the Law so requires shall, appoint an accountant to audit the annual accounts. Such appointment shall be made by the General Meeting.

17.6 The Company shall ensure that the annual accounts and, insofar as required, the annual report and the information to be added by virtue of the Law are kept at its principal place of business and its place of effective management and seat of central administration in Luxembourg as from the day on which notice of the annual General Meeting is given. Shareholders may inspect the documents at that place and obtain a copy free of charge.

17.7 The annual accounts, the annual report, the information to be added by virtue of the Law and the audit by an accountant, as well as deposition of documents at the Commercial Register, shall furthermore be subject to the relevant provisions of the Law.

17.8 The General Meeting may grant full or limited discharge to the Management Board members for the management pursued.

17.9 The General Meeting shall adopt the annual accounts.

17.10 After adoption of the annual accounts, the General Meeting shall pass a resolution concerning release of the members of the Management Board from liability for the exercise of their duties, insofar as the exercise of such duties is reflected in the annual accounts or otherwise disclosed to the General Meeting prior to the adoption of the annual accounts. The scope of a release from liability shall be subject to limitations by virtue of the Law.

18. Profits and Distributions.

18.1 Out of the net profits earned in a financial year, an amount of five percent (5%) of the net profits shall be added to a legal reserve of the Company, until this reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

18.2 The allocation of the profits remaining after application of Article 18.1 shall be determined by the General Meeting. If the General Meeting does not adopt a resolution regarding the allocation of the profits prior to or at the latest immediately after the adoption of the annual accounts, the profits will be reserved.

18.3 Distribution of profits shall be made after adoption of the annual accounts if permissible under the Law given the contents of the annual accounts.

18.4 Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:

- a) the Management Board must draw up interim accounts;
- b) the interim accounts must show that Distributable Equity is available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by the amount of the Distributable Equity;
- c) the Management Board must resolve to distribute the interim dividends within two (2) months of the date of the interim accounts; and
- d) the Company may not know or reasonably should expect that after the distribution, the Company would be unable to continue the payment of its due debts.

18.5 Distribution on Shares shall be made payable immediately after the resolution to make the distribution, unless another date of payment has been determined in the resolution.

18.6 Distributions on Shares may be made only up to an amount which does not exceed the amount of the Distributable Equity and only with due observance of the Law. No resolution of the General Meeting to distribute shall have effect without the consent of the Management Board. The Management Board may withhold such consent only if it knows or reasonably should expect that after the distribution, the Company will be unable to continue the payment of its due debts.

18.7 In calculating the amount of any distribution on Shares, Shares held by the Company shall be disregarded.

19. General Meetings.

19.1 At least one General Meeting, the annual General Meeting, shall be held or at least once a decision shall be made in accordance with Article 25 during each financial year.

19.2 Other General Meetings shall be held as often as the Management Board deems such necessary.

19.3 One or more Persons with Meeting Right representing individually or jointly at least one per cent (1%) of the Company's issued capital may request the Management Board in writing to convene a General Meeting, stating specifically the subjects to be discussed. If the Management Board has taken insufficient action such that the meeting cannot be held within four weeks after receipt of the request, the applicants shall be authorised to convene a meeting themselves.

20. Notice and Venue of Meetings.

20.1 Notice of General Meetings shall be given by the Management Board. Notice of General Meetings may also be given by persons to whom voting rights to Shares accrue, representing in the aggregate at least half of the Company's issued capital.

20.2 Notice of the meeting shall be given at least eight days before the day of the meeting.

20.3 The notice of the meeting shall specify the subjects to be discussed.

20.4 A subject for discussion of which discussion has been requested in writing not later than thirty days before the day of the meeting by one or more Persons with Meeting Right who individually or jointly represent at least one per cent (1%) of the Company's issued capital, shall be included in the notice or shall be notified in the same way as the other subjects for discussion, provided that no important interest (zwaarwichtig belang) of the Company dictates otherwise.

20.5 The notice of the meeting shall be sent by letters to the addresses of the Persons with Meeting Right, shown in the register referred to in Article 5. Persons with Meeting Right may be sent notice of the meeting by means of a legible and reproducible message electronically sent to the address stated by them for this purpose to the Company.

20.6 General Meetings of Shareholders are held in the municipality in which, according to these Articles of Association, the Company has its official seat. General Meetings of Shareholders may also be held in Luxembourg, the Grand-Duchy of Luxembourg, but in that case valid resolutions of the General Meeting may only be adopted if all of the Company's issued and outstanding capital is present or represented and prior to the decision-making process, the Management Board members have been given the opportunity to render advice.

20.7 General Meetings may also be held elsewhere, provided that all Persons with Meeting Right have consented to the place of the meeting and prior to the decision-making process, the Management Board members have been given the opportunity to render advice.

21. Admittance and Meeting Right.

21.1 Each Person with Meeting Right shall be entitled to attend any General Meeting, to address that meeting and, if the voting rights accrue to him, to exercise his voting rights. Persons with Meeting Right may be represented in a General Meeting by a proxy authorised in writing.

21.2 At a meeting, each Person with Meeting Right or his representative must sign the attendance list. The chairperson of the meeting may decide that the attendance list must also be signed by other persons present at the meeting.

21.3 The Management Board members shall have the right to give advice in the General Meetings.

21.4 The chairperson of the meeting shall decide on the admittance of other persons to the meeting.

22. Chairperson and Secretary of the Meeting.

22.1 The chairperson of a General Meeting shall be appointed by more than half of the votes cast by the persons with voting rights present at the meeting. Until such appointment is made, a Management Board member shall act as chairperson, or, if no Management Board member is present at the meeting, the eldest person present at the meeting shall act as chairperson.

22.2 The chairperson of the meeting shall appoint a secretary for the meeting.

23. Minutes and Recording of Shareholders' Resolutions.

23.1 The secretary of a General Meeting shall keep minutes of the proceedings at the meeting. The minutes shall be adopted by the chairperson and the secretary of the meeting and as evidence thereof shall be signed by them.

23.2 The Management Board shall keep record of all resolutions adopted by the General Meeting. If the Management Board is not represented at a meeting, the chairperson of the meeting or the chairperson's representative shall ensure that the Management Board is provided with a transcript of the resolutions adopted, as soon as possible after the meeting. The records shall be deposited at the Company's office for inspection by the Persons with Meeting Right. Each of them shall be provided with a copy of or an extract from the records upon request.

24. Resolutions.

24.1 Each Share confers the right to cast one vote.

24.2 To the extent that the Law or these articles of association do not require a qualified majority, all resolutions of the General Meeting shall be adopted by more than half of the votes cast.

24.3 If there is a tie in voting, the proposal shall be deemed to have been rejected.

24.4 If the formalities for convening and holding of General Meetings, as prescribed by law or these articles of association, have not been complied with, valid resolutions by the General Meeting may only be adopted in a meeting if all Persons with Meeting Right have consented to the decision-making process taking place and prior to the decision-making process, Management Board members have been given the opportunity to render advice.

24.5 No voting rights may be exercised in the General Meeting for any Share held by the Company or a subsidiary, nor for any Share for which the Company or a subsidiary holds the Depositary Receipts. However, pledgees and usufructuaries of Shares owned by the Company or a subsidiary are not excluded from exercising the voting rights, if the right of pledge or the usufruct was created before the Share was owned by the Company or such subsidiary. The Company or a subsidiary may not exercise voting rights for a Share in which it holds a right of pledge or a usufruct.

25. Resolutions Without Holding Meetings.

25.1 Shareholders' resolutions may also be adopted in a manner other than at a meeting, provided that all Persons with Meeting Right have given consent to such decision-making process in writing. The votes shall be cast in writing. Prior to the adoption of resolutions, Management Board members shall be given the opportunity to render advice.

25.2 For the purposes of Article 25.1 the requirement of votes to be cast in writing shall also be met in case the resolution is recorded in writing or electronically, indicating the manner in which each vote is cast and such resolution is signed by all Persons with Meeting Right.

25.3 As soon as the Management Board is acquainted with the resolution it shall keep record thereof and add such record to those referred to in Article 23.2.

26. Amendment of the Articles of Association.

26.1 The General Meeting may resolve to amend these Articles of Association by a resolution adopted with a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. The resolution to amend these Articles of Association shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg. When a proposal to amend these Articles of Association is to be made at a General Meeting, the notice of such meeting must state so and a copy of the proposal, including the verbatim text thereof, shall be deposited and kept available at the Company's principal place of business and its place of effective management and seat of central administration in Luxembourg for inspection by the Persons with Meeting Right, until the conclusion of the meeting. From the day of deposit until the day of the meeting, a Person with Meeting Right shall, on application, be provided with a copy of the proposal free of charge. An amendment of these Articles of Association shall further be laid down in a deed, to be executed for that purpose before a civil law notary registered in the Netherlands.

26.2 The Company may change its corporate form into a different legal form. A change of the corporate form shall require a resolution to change the corporate form, and a resolution to amend these Articles of Association adopted by the General Meeting, both taken by a majority in number of Shareholders owning at least three-quarters of the Company's issued capital. A change of the corporate form shall furthermore be subject to the relevant provisions of the Law. A change of the corporate form shall not terminate the existence of the Company.

27. Dissolution and Liquidation.

27.1 The Company may be dissolved pursuant to a resolution to that effect by the General Meeting. When a proposal to dissolve the Company is to be made at a General Meeting this must be stated in the notice of such meeting. The resolution to dissolve the Company shall require a deed, to be executed for that purpose before a notary registered in the Grand Duchy of Luxembourg.

27.2 If the Company is dissolved pursuant to a resolution of the General Meeting, the Management Board members shall become liquidators of the dissolved Company's property. The General Meeting may decide to appoint other persons as liquidators.

27.3 During liquidation, to the extent possible the provisions of these articles of association shall continue to apply.

27.4 The balance remaining after payment of the debts of the dissolved Company shall be transferred to the Shareholders in proportion to the aggregate nominal value of the Shares held by each.

27.5 In addition, the liquidation shall be subject to the relevant provisions of the Law.

Fifth resolution

The Sole Shareholder further resolves to acknowledge and confirm the appointment of the following persons as managers for an unlimited period:

- James Bradley Unsworth, manager, born on April 10, 1957 in Kentville, Canada, with professional address at Herengracht 483, 1017 BT Amsterdam, the Netherlands; and

- Kuy Ly Ang, manager, born on February 16, 1967 in Phnom Penh, Cambodia, with professional address at 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder resolves to acknowledge and confirm the transfer of the Company's principal place of business, place of effective management and seat of central administration, to 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint any manager newly appointed, as the person authorised to perform in the Grand Duchy of Luxembourg any acts and formalities in connection with the Company moving its principal place of business, place of effective management and seat of central administration from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg, including the registration of the Company with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and the execution of any and all documents, deeds which may be deemed useful or necessary in connection thereto.

Seventh resolution

The Sole Shareholder resolves to appoint any employee of Unsworth & Associates with domicile in the Netherlands, as the person authorised to perform in the Netherlands any acts and formalities in connection with the Company moving its place of effective management from the Netherlands to the Grand Duchy of Luxembourg.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with this notarial deed are estimated at approximately seven thousand Euros (7,000.- EUR).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version will be prevailing.

No further business being brought before the meeting, the Meeting is closed.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing party, the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-neuvième jour du mois de décembre.

Par-devant le soussigné, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Torre Mayor Partners Holdings B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) régie par le droit néerlandais, dont le siège statutaire (zetel) est établi à Amsterdam, les Pays-Bas et l'adresse de son siège social (registered office address) au Herengracht 483, 1017 BT Amsterdam, les Pays-Bas, immatriculée au registre de commerce des Pays-Bas sous le numéro 34366541 et disposant d'un capital social s'élevant à quarante-neuf millions huit cent soixante-dix-huit mille euros (49.878.000,-) (la Société).

A COMPARU:

BHVRL Holdings Inc., une société (corporation) régie par les lois de la Province de l'Ontario, Canada, dont le siège social est situé au Suite 1200, St. Clair Avenue East, Toronto, ON, M4T 2S3, Canada et immatriculée au Ministry of Government Services sous le numéro 1945318 (l'Associé Unique),

ici représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a demandé au notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. qu'il est l'unique associé de la Société et que l'Assemblée est par conséquent valablement constituée et peu délibéré sur les points à l'ordre du jour ci-dessous reproduits;

II. que le capital social de la Société s'élève actuellement à quarante-neuf millions huit cent soixante-dix-huit mille euros (49.878.000,-), représenté par dix-huit mille (18.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de deux mille sept cent soixante-et-onze euros (EUR 2.771,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées;

III. qu'en vertu du droit néerlandais et luxembourgeois, la Société peut transférer son principal établissement, son lieu de gestion effective et son administration centrale vers le Grand-Duché de Luxembourg, à la suite duquel transfert dans ladite juridiction, aux fins des droits néerlandais et luxembourgeois, l'entité est réputée être la même entité que la Société avant la migration, et la Société continue d'exister après la migration.

IV. que par des décisions valablement adoptées par l'Associé Unique le 29 décembre 2015, agissant conformément aux statuts de la Société, la Société a valablement décidé de transférer son principal établissement, son lieu de gestion effective et son administration centrale des Pays-Bas vers le Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date des présentes, sans dissolution de la Société mais, au contraire, avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale. Toutes les formalités requises en vertu des droits applicables afin de rendre lesdites décisions effectives ont été valablement accomplies. Une copie desdites décisions restera annexée au présent acte.

V. qu'il résulte du bilan intérimaire de la Société indiquant que, à compter du 21 décembre 2015 (le Bilan), le capital social souscrit et libéré de la Société est égal à quarante-neuf millions huit cent soixante-dix-huit mille euros (49.878.000,-) et n'a pas été réduit en dessous de ce montant en raison de pertes.

VI. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. transfert du principal établissement, lieu de gestion effective et administration centrale de la Société des Pays-Bas vers le Grand-Duché de Luxembourg, à compter de la date de l'Assemblée, sans dissolution de la Société mais, au contraire, avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale;

2. adoption par la Société de la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Torre Mayor Company Partners S.à r.l. / B.V., et acceptation de la nationalité luxembourgeoise résultant du transfert du principal établissement, lieu de gestion effective et administration centrale de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg, étant entendu que le siège social de la Société (statutaire zetel) reste situé aux Pays-Bas;

3. prise d'acte du Bilan d'ouverture de la Société et confirmation de la description et des montants de tous ses actifs et passifs et de son capital social émis et libéré;

4. prise d'acte et confirmation de la modification et de la refonte complète des statuts de la Société, qui sont intervenues le 29 décembre 2015, suivant un acte notarié établi par Maître Rudolf van Bork, notaire de résidence à Amsterdam, les Pays-Bas, afin de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg et par conséquent de satisfaire aux obligations permettant à la Société de devenir un société de droit luxembourgeois soumise à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

5. prise d'acte et confirmation de la nomination de James Bradley Unsworth et Kuy Ly Ang en tant que nouveaux gérants de la Société;

6. prise d'acte et confirmation du transfert du lieu de gestion effective de la Société au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

7. désignation de tout gérant de la Société comme personne autorisée à effectuer au Grand-Duché de Luxembourg tous les actes et formalités en relation avec le déplacement par la Société de son principal établissement, lieu de gestion effective et administration centrale des Pays-Bas vers la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, y compris l'immatriculation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et à signer tous les documents, actes qui seraient jugés utiles ou nécessaires à cet effet;

8. désignation de tout employé de Unsworth & Associates, domicilié aux Pays-Bas, comme personne autorisée à effectuer aux Pays-Bas, tous les actes et formalités en relation avec le transfert par la Société de son lieu de gestion effective des Pays-Bas vers la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

9. divers.

VII. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de prendre acte et d'approuver le transfert du principal établissement, lieu de gestion effective et administration centrale de la Société des Pays-Bas vers le Grand-Duché de Luxembourg avec effet immédiat, sans dissolution de la Société mais, au contraire, avec pleine continuation de sa personnalité juridique et morale. L'Associé Unique déclare en outre que toutes les formalités requises en vertu des droits néerlandais et luxembourgeois à l'effet de rendre effectif ledit transfert ont été valablement accomplies.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide que la Société adopte la forme juridique d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Torre Mayor Partners Holdings S.à r.l. / B.V., et accepte la nationalité luxembourgeoise résultant du transfert du principal établissement, lieu de gestion effective et administration centrale de la Société vers le Grand-Duché de Luxembourg, qui sera à compter des présentes, soumise au droit du Grand-Duché de Luxembourg, étant entendu que le siège social (statutaire zetel) de la Société demeurera établi aux Pays-Bas, et que par conséquent, le droit néerlandais demeurera également applicable.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver le bilan intérimaire de la Société en date du 21 décembre 2015 confirmant que la valeur de l'actif net de la Société s'élève au moins à la valeur du capital à savoir quarante-neuf millions huit cent soixante-dix-huit mille euros (49.878.000,-) (y compris la prime d'émission le cas échéant) de la Société.

L'Associé Unique note que la description et le montant de tous les actifs et passifs de la Société résultent du bilan précité.

L'Associé Unique déclare que la Société demeure le propriétaire en pleine propriété, sans aucune limitation, de tous les actifs et passifs de la Société, qui demeure le propriétaire de tous ses actifs et demeure débitrice de l'intégralité de son passif et de ses engagements.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de reconnaître et de confirmer la modification et la refonte intégrale des statuts de la Société, qui a eu lieu le 29 décembre 2015, suivant un acte de Maître Rudolf van Bork, notaire de résidence à Amsterdam, les Pays-Bas, aux fins de les rendre conformes au droit du Grand-Duché de Luxembourg, par conséquent de satisfaire aux obligations permettant à la Société de devenir un société de droit luxembourgeois soumise à la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

Les statuts modifiés de la Société auront la teneur suivante:

STATUTS:

1. Définitions.

1.1 Dans les présents statuts les termes suivants auront les significations suivantes:

Organes de la Société: le Conseil de Gérance ou l'Assemblée Générale;

Certificat de Dépôt: un certificat de dépôt pour une Part Sociale;

Fonds Propres Distribuables: la partie des fonds propres de la Société qui peut être distribuées aux Associés en vertu de la Loi;

Assemblée Générale: l'assemblée générale de la Société;

Incapacité: incapacité (belet) tel qu'indiqué à l'Article 2:244 paragraphe 4 du Code Civil Néerlandais, y compris l'éventualité que la personne concernée fasse valoir, par écrit, l'incapacité pour un certaine période;

Par écrit: par courrier, fax, e-mail, ou par message lisible et reproductible autrement transmis électroniquement, à condition que l'identité de l'expéditeur puisse être suffisamment établie;

Loi: toute loi ou réglementation applicable aux Pays-Bas et/ou au Grand-Duché de Luxembourg, selon le cas;

Conseil de Gérance: le conseil de gérance de la Société;

Droit d'Assemblée: le droit de participer à une Assemblée Générale, d'y prendre la parole en personne ou par le biais d'un mandataire désigné par écrit et les autres droits accordés par la loi aux détenteurs de certificats de dépôts de parts sociales auxquelles un Droit d'Assemblée est afférent;

Personnes ayant le Droit d'Assemblée: un Associé, un détenteur d'un ou plusieurs Certificats de Dépôt avec Droit d'Assemblée et tout usufruitier ou créancier gagiste ayant des droits de vote au titre d'une ou plusieurs Parts Sociales et/ou un Droit d'Assemblée;

Part Sociale: une part sociale du capital de la Société;

Associé: le détenteur d'une ou plusieurs Parts Sociales;

Cessionnaires: a la signification qui lui est attribuée à l'Article 9.4;

Cédant: a la signification qui lui est attribuée à l'Article 9.2.

1.2 Les références aux Articles seront considérées comme des références aux articles des présents Statuts, sauf indication contraire évidente.

2. Dénomination et Siège Social.

2.1 La dénomination de la Société est:

Torre Mayor Partner Holdings S.à r.l. / B.V.

2.2 Le siège social de la Société est situé à Amsterdam, les Pays-Bas.

2.3 Le principal établissement de la Société, lieu de gestion effective, administration centrale sont à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.4 La Société peut établir des succursales ailleurs, et également hors du Grand-Duché de Luxembourg.

2.5 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3. Objets Les objets de la Société sont:

(a) de constituer, participer sous quelque forme que ce soit, gérer, superviser des entreprises et sociétés;

(b) de financer des entreprises et sociétés;

(c) d'emprunter, de prêter, et de lever des fonds, y compris l'émission d'obligations, de billets à ordre, et autres valeurs mobilières ou certificat d'endettement, et de conclure des contrats relatifs aux activités susmentionnées;

(d) de conseiller et rendre des services aux sociétés du groupe et aux tiers;

(e) d'accorder des garanties, engager la Société, et nantir ses actifs pour les besoins des obligations de la Société, celles de sociétés du groupe et celles de tiers;

(f) d'acquérir, aliéner, gérer, faire le commerce et exploiter des biens déposés, devises, titres, et tout élément de propriété en général;

(g) de développer et faire le commerce de brevets, marques commerciales, licences, savoir-faire (know-how), et autres droits de propriété intellectuelle et industrielle;

(h) d'accomplir toute activité de nature industrielle, financière ou commerciale;

et faire tout ce qui se rapporte à ce qui précède ou qui y serait propice, le tout devant être interprété au sens large.

4. Capital.

4.1 La valeur nominale de chaque Part Sociale est de deux mille sept cent soixante-et-onze euros (EUR 2.771).

4.2 Le capital émis de la Société est de quarante-neuf millions huit cent soixante-dix-huit mille euros (49.878.000,-) et est divisé en dix-huit mille (18.000) Parts Sociales.

4.3 Toutes les Parts Sociales sont nominatives. Aucun certificat de part sociale ne sera émis.

5. Registre.

5.1 Le Conseil de Gérance conservera un registre dans lequel figureront les noms et adresses de tous les Associés, créancier gagistes et usufruitiers, et détenteurs de Certificats de Dépôt avec Droit d'Assemblée.

5.3 Le Conseil de Gérance mettra le registre à disposition, pour consultation par les Associés, au lieu principal d'activité de la Société et son lieu de gestion effective et siège de l'administration centrale à Luxembourg.

6. Emission de Parts Sociales.

6.1 L'émission des parts sociales requiert une décision de l'Assemblée Générale, prise par la majorité en nombre des Associés détenant au moins trois quarts du capital émis de la Société. La décision d'émettre des Parts Sociales nécessitera un acte, passé à cette fin devant un notaire inscrit au Grand-Duché de Luxembourg.

6.2 La décision d'émission de Parts Sociales indiquera le prix et les autres conditions d'émission.

6.3 Lors d'une émission de Parts Sociales, chaque Associé aura un droit de préemption proportionnel à la valeur nominale totale de ses Parts Sociales, sous réserve des limites fixées par la loi et sous réserve de l'Article 6.4.

6.4 Avant toute émission de Parts Sociales, l'Organe de la Société compétent pour l'émission de Parts Sociales pourra limiter ou exclure le droit de préemption.

6.5 Les dispositions de l'Article 6 s'appliquent par analogie à l'octroi de droits de souscription à des Parts Sociales, mais ne s'applique pas à l'émission de Parts Sociales à une personne exerçant un droit de souscription à des Parts Sociales accordé précédemment.

6.6 L'émission d'une part sociale nécessitera un acte notarié, à passer à cet effet devant un notaire inscrit aux Pays-Bas, auquel acte seront parties ceux impliqués dans l'émission.

6.7 La valeur nominale intégrale de chaque Part Sociale sera versée au moment de l'émission.

7. Parts Sociales propres et Réduction du Capital Social Emis.

7.1 Sous réserve des dispositions applicables et dans le respect des limites prévues par la Loi, les Parts Sociales ou les Certificats de Dépôt intégralement libérés seront acquis suite à une décision du Conseil de Gérance, en complément de laquelle une décision d'acquérir les Parts Sociales ou Certificats de Dépôt libérés sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

7.2 L'Assemblée Générale peut décider de réduire le capital émis de la Société. La décision concernant la réduction du capital émis de la Société sera prise par la majorité en nombre des Associés détenant au moins les trois quarts du capital

émis de la Société. La décision de réduire le capital émis de la Société nécessite un acte passé à cette fin devant un notaire inscrit au Grand-Duché de Luxembourg et un acte de modification des présents statuts, passé devant un notaire inscrit aux Pays-Bas.

7.3 La réduction du capital émis de la Société sera réalisée conformément aux et sous réserve des dispositions prévues par la Loi.

7.4 L'avis de convocation d'une Assemblée Générale à laquelle une décision pour la réduction du capital émis de la Société est proposée, mentionnera le but de la réduction de capital et la manière dont celle-ci sera réalisée. Les dispositions des présents Statuts concernant la proposition de modification des Statuts s'appliqueront par analogie.

8. Cession de Parts Sociales.

8.1 La cession de Parts Sociales exigera un acte notarié, passé à cet effet par-devant un notaire inscrit aux Pays-Bas, acte auquel seront parties les personnes concernées par la cession.

8.2 A moins que la Société ne soit elle-même partie à l'acte juridique, les droits liés aux Parts Sociales ne pourront être exercés qu'après que la Société a pris acte de ladite cession ou que l'acte a été notifié à la Société conformément aux dispositions de la Loi.

9. Clause de blocage (approbation Assemblée Générale).

9.1 La cession d'une ou de plusieurs Parts Sociales ne peut s'effectuer que dans le respect des dispositions prévues au présent Article 9, à moins que (i) tous les Associés n'aient donné leur approbation par écrit pour la cession envisagée, laquelle approbation sera alors valable pour une période de trois mois, ou (ii) l'Associé concerné ne soit obligé en vertu de la loi de céder ses Parts Sociales à un ancien Associé, ou (iii) cela concerne l'acquisition de Parts Sociales entièrement libérées en propre contre une contrepartie.

9.2 Un associé souhaitant céder une ou plusieurs de ses Parts Sociales (le Cédant) exige l'approbation de l'Assemblée Générale pour ladite cession. La demande d'approbation est faite par le Cédant au moyen d'un avis écrit au Conseil de Gérance, déclarant le nombre de Parts Sociales qu'il désire céder ainsi que la ou les personne(s) à laquelle (auxquelles) le Cédant envisage de céder lesdites Parts Sociales. Le Conseil de Gérance est tenu de convoquer et de tenir une Assemblée Générale afin de discuter de la demande d'approbation endéans les six semaines de la date de réception de la demande. Le contenu de ladite demande sera indiqué dans la convocation.

9.3 Le Cédant peut céder le nombre total, et non pas une partie seulement, de Parts Sociales pour lesquelles il effectue la demande, aux personne(s) désignée(s) dans la demande pendant une période de trois mois suivant l'Assemblée Générale accordant l'approbation demandée.

9.4. Si

(a) l'Assemblée Générale n'adopte pas la résolution concernant la demande d'approbation endéans six semaines après la réception de la demande par le Conseil de Gérance; ou

(b) l'approbation a été refusée sans que l'Assemblée Générale n'ait informé le Cédant, en même temps que le refus, d'un ou plusieurs cessionnaire(s) souhaitant acquérir toutes les Parts Sociales pour lesquelles l'approbation est demandée, en contrepartie d'un paiement en numéraire (les Cessionnaires),

l'approbation demandée est considérée avoir été accordée, dans la situation mentionnée au point (a), le dernier jour de la période de six semaines mentionnée au point (a).

9.5. Les Parts Sociales pour lesquelles l'approbation est demandée peuvent être achetées par les Cessionnaires à un prix qui devra être convenu mutuellement entre le Cédant et les Cessionnaires, ou par un ou plusieurs experts conjointement désignés par ces-derniers. S'ils ne s'accordent pas sur le prix ou l'(les) expert(s), selon le cas, le prix sera fixé par trois experts indépendants, un sera nommé par le Cédant, un sera nommé par le ou les Cessionnaire(s), et le troisième sera nommé conjointement par les experts ainsi désignés. Les experts désignés sont autorisés à examiner tous les livres et registres de la Société et d'obtenir toutes les informations qui leur seront utiles pour la fixation du prix.

9.6. Endéans un mois depuis la fixation du prix, les Cessionnaires doivent informer par avis le Conseil de Gérance du nombre de Parts Sociales pour lesquelles l'approbation est demandée, qu'ils envisagent d'acquérir. Un Cessionnaire qui omet de soumettre ledit avis endéans ladite période ne sera plus considéré comme un Cessionnaire. Une fois que l'avis mentionné dans la phrase précédente a été remis, un Cessionnaire ne peut se retirer qu'avec le consentement des autres Cessionnaires.

9.7. Le Cédant peut se retirer endéans un délai de un mois après avoir été informé du nom du ou des Cessionnaire(s) auxquelles les Parts Sociales pour lesquelles l'approbation est demandée peuvent être vendues et à quel prix. Le Cédant est tenu de collaborer au titre de la cession des Parts Sociales dans un délai de deux semaines qui suit la fin de cette période. Si le Cédant ne se retire pas dans les temps, et ne remplit pas son obligation de céder les Parts Sociales endéans ledit délai, la Société est autorisée de manière irrévocable à céder les Parts Sociales au(x) Cessionnaire(s). Si le Conseil de Gérance procède à ladite cession, il doit immédiatement en notifier l'Associé concerné. Si la Société réalise la cession, la Société peut accepter le prix d'acquisition pour le compte de la partie autorisée, sous l'obligation de transmettre le prix d'acquisition à ladite partie, après déduction des dépenses qui lui sont imputables, dans les plus brefs délais et au plus tard dix (10) jours ouvrables après la réception du numéro de compte bancaire indiqué par ladite partie à cette fin.

9.8. Toutes les notifications et avis dont il est fait référence à cet Article 9 sont réalisés par courrier recommandé ou contre avis de réception.

La Convocation à l'Assemblée Générale est faite conformément aux stipulations des présents Statuts.

9.9. Tous les frais relatifs à la désignation du ou des expert(s), selon le cas, et leur fixation du prix, sont pris en charge par:

(a) le Cédant s'il se retire;

(b) le Cédant, pour moitié, et les acquéreurs pour la seconde moitié, à condition que, si les Parts Sociales sont achetées par un ou plusieurs Cessionnaire(s), chaque acquéreur contribue aux frais dans la portion du nombre de Parts Sociales achetée par ledit acquéreur;

(c) la Société, dans les cas qui ne sont pas prévus par les points (a) ou (b).

9.10. Les dispositions précédentes du présent Article 9 s'appliqueront par analogie aux droits de souscription aux Parts Sociales et aux droits de préemption.

10. Nantissement et usufruit.

10.1 Les dispositions de l'Article 8 s'appliqueront par analogie au nantissement de Parts Sociales et à la création ou à la cession d'un droit d'usufruit sur les Parts Sociales.

10.2 Les droits de vote attribuables à une Part Sociale seront assignés au créancier gagiste ou à l'usufruitier avec l'approbation de l'Assemblée Générale et autrement dans le respect des dispositions de la loi.

10.3 Tout créancier gagiste ou usufruitier disposant de droits de votes sur des Parts Sociales disposera aussi de Droit d'Assemblée. Le Droit d'Assemblée pourra être également accordé au créancier gagiste ou à l'usufruitier ne disposant pas de droits de votes sur des Parts Sociales avec l'approbation de l'Assemblée Générale et autrement dans le respect des dispositions de la Loi.

11. Certificats de Dépôt.

11.1 L'Assemblée Générale a autorité pour attacher le Droit d'Assemblée aux Certificats de Dépôts. L'Assemblée Générale a également autorité pour retirer aux Certificats de Dépôts le Droit d'Assemblée, sous réserve que cette autorité ait été réservée au moment où le Droit d'Assemblée est attaché, ou avec le consentement du ou des détenteurs de Certificats de Dépôt concernés.

11.2 La cession d'un Certificat de Dépôt nécessite un acte à cet effet auquel seront parties ceux impliqués dans la cession.

11.3 A moins que la Société ne soit elle-même partie à l'acte juridique, le Droit d'Assemblée lié aux Certificats de Dépôt ne pourra être exercé qu'après que la Société ait pris acte de ladite cession ou que l'acte lui ait été notifié conformément aux dispositions de la loi.

12. Membres du Conseil de gérance.

12.1 Le Conseil de Gérance sera composé d'un ou de plusieurs membres. Les membres du Conseil de Gérance peuvent être à la fois des personnes physiques ou des personnes morales.

12.2 Les membres du Conseil de Gérance sont nommés par l'Assemblée Générale.

12.3 Un membre du Conseil de Gérance peut être suspendu et révoqué par l'Assemblée Générale à tout moment.

12.4 L'Assemblée Générale dispose du pouvoir de fixer la rémunération et les autres conditions d'exercice des membres du Conseil de Gérance.

13. Fonctions et Procédure de Décision du Conseil de Gérance.

13.1 Le Conseil de Gérance sera chargé de la gestion de la Société. Dans le cadre de leurs fonctions, les membres du Conseil de Gérance agiront conformément aux intérêts de la Société et des affaires liées à celle-ci.

13.2 Chaque membre du Conseil de Gérance disposera d'une voix au Conseil de Gérance.

13.3 Toutes les résolutions du Conseil de Gérance seront adoptées par plus de la moitié des votes exprimés.

13.4 Les décisions du Conseil de Gérance peuvent être prises en dehors d'une réunion, par écrit ou d'une autre façon, à condition que la proposition de vote concernée soit soumise à tous les membres du Conseil de Gérance alors en fonction et qu'aucun d'eux ne soit opposé à cette procédure décisionnelle.

13.5 Le Conseil de Gérance peut fixer des règles supplémentaires au sujet de sa procédure de décision et de ses méthodes de travail. Dans ce contexte, le Conseil de Gérance peut également déterminer les missions pour lesquelles chaque membre du Conseil de Gérance sera responsable en particulier. L'Assemblée Générale peut décider que ces règles et répartition des fonctions soient fixées par écrit et que ces règles et répartition des fonctions soient soumises à son approbation.

13.6 Un membre du Conseil de Gérance ne pourra participer aux délibérations ni au processus de décision dans l'éventualité d'un conflit d'intérêt personnel direct ou indirect entre ledit membre du Conseil de Gérance et la Société et les affaires liées à celle-ci. Si tous les membres du Conseil de Gérance sont concernés par un tel conflit d'intérêt personnel, la phrase précédente ne s'appliquera pas et le Conseil de Gérance conservera son autorité, sans préjudice des dispositions de l'Article 14.2.

14. Approbation des Décisions du Conseil de Gérance.

14.1 L'Assemblée Générale peut demander à ce que des décisions du Conseil de Gérance soient soumises à son approbation. Le Conseil de Gérance sera notifié par écrit de ces décisions qui seront clairement précisées.

14.2 Une décision du Conseil de Gérance concernant un sujet impliquant un conflit d'intérêt personnel direct ou indirect entre un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration et la Société et les affaires liées à celle-ci sera soumise à l'approbation de l'Assemblée Générale.

14.3 Le Conseil de Gérance peut conclure tout acte juridique dont il est fait référence à l'article 2:204 du Code civil néerlandais sans l'accord préalable de l'Assemblée Générale.

14.4. L'absence d'approbation par l'Assemblée Générale d'une décision à laquelle il est fait référence au présent Article 14 n'affectera pas l'autorité du Conseil de Gérance ou de ses membres de représenter la Société.

15. Représentation.

15.1 La Société est représentée par le Conseil de Gérance. Chaque membre du Conseil de Gérance est également autorisé à représenter la Société.

15.2 Le Conseil de Gérance peut confier à des agents des pouvoirs généraux ou limités pour représenter la Société. Chaque agent aura la compétence de représenter la Société, sous réserves des limitations qui lui sont imposées. Le Conseil de Gérance détermine le titre de chaque mandataire. Ces agents peuvent être inscrits au registre de commerce néerlandais, indiquant le but de leur pouvoir de représentation de la Société.

16. Poste Vacant ou Incapacité des Membres du Conseil de Gérance.

16.1 En cas de siège vacant au sein du Conseil de Gérance (ontstentenis) ou en cas d'Incapacité d'un membre du Conseil de Gérance, les autres membres du Conseil de Gérance seront temporairement chargés de la gestion de la Société.

16.2 Si tous les sièges du Conseil de Gérance sont vacants ou en cas d'Incapacité de tous les membres du Conseil de Gérance ou du membre unique du Conseil de Gérance, selon le cas, la gérance de la Société sera temporairement confiée à une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par l'Assemblée Générale.

17. Exercice Social et Comptes Annuels.

17.1 L'exercice social de la Société correspondra à l'année civile.

17.2 Le Conseil de Gérance établira les comptes annuels dans les délais impartis par la Loi, et les tiendra à disposition pour consultation par les Associés au principal centre d'activité de la Société et à son lieu de gestion effective de la société et siège de l'administration centrale à Luxembourg.

17.3 Les comptes annuels seront composés d'un bilan, d'un compte de profits et pertes et de notes explicatives.

17.4 Les comptes annuels sont signés par les membres du Conseil de Gérance. S'il manque la signature d'un ou de plusieurs d'entre eux, il en sera fait mention avec explications à l'appui.

17.5 La société peut, et si la Loi l'exige, devra nommer un comptable afin de vérifier les comptes annuels. Cette nomination sera effectuée par l'Assemblée Générale.

17.6 La Société s'assurera que les comptes annuels, et si nécessaire, le rapport annuel et les informations à fournir en vertu de la Loi, soient conservés à son principal centre d'activité et son lieu de gestion effective et siège de l'administration centrale à Luxembourg à compter du jour auquel la convocation à l'Assemblée Générale est donnée. Les Associés peuvent consulter ces documents sur place et en obtenir une copie gratuitement.

17.7 Les comptes annuels, le rapport annuel, les informations à fournir en vertu de la Loi et l'audit effectué par un comptable, ainsi que le dépôt des documents auprès du Registre de Commerce, seront également soumis aux dispositions concernées de la Loi.

17.8 L'Assemblée Générale peut accorder une décharge entière ou limitée aux membres du Conseil de Gérance pour la gestion effectuée.

17.9 L'Assemblée Générale approuve les comptes annuels.

17.10 A la suite de l'approbation des comptes annuels, l'Assemblée Générale prend une décision concernant la décharge donnée aux membres du Conseil de Gérance de toute responsabilité pour l'exercice de leurs mandats, dans la mesure où l'exercice desdits mandats est reflété dans les comptes annuels ou autrement communiqué à l'Assemblée Générale préalablement à l'approbation des comptes annuels. L'étendue de la décharge de toute responsabilité est soumise aux limitations prévues par la Loi.

18. Bénéfices et Distributions.

18.1 Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets réalisés au cours d'un exercice social sont affectés à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

18.2 L'affectation du reliquat des bénéfices après l'application de l'Article 18.1 est déterminée par l'Assemblée Générale. Si l'Assemblée Générale n'adopte pas la résolution concernant l'affectation des bénéfices avant ou au plus tard immédiatement après l'approbation des comptes annuels, les bénéfices seront placés en réserve.

18.3 La distribution des bénéfices est réalisée après l'approbation des comptes annuels si la Loi le permet eu égard au contenu des comptes annuels.

18.4 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

- a) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil de Gérance;
- b) les comptes intérimaires doivent montrer que des Fonds Propres Distribuables sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des Fonds Propres Distribuables;
- c) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil de Gérance dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- d) si la Société ignore, ou ne peut raisonnablement s'attendre à ce que la distribution puisse avoir pour effet de l'empêcher de continuer de s'acquitter de ses dettes à échéance.

18.5 Les distributions au titre des Parts Sociales seront dues immédiatement après l'adoption de la résolution décidant de la distribution, sauf si la résolution précise une autre date.

18.6 Les distributions au titre des Parts Sociales ne peuvent être effectuées qu'à concurrence du montant des Fonds Propres Distribuables et uniquement dans le respect de la Loi. Les décisions de distribuer prise par l'Assemblée Générales ne prendront effet qu'avec le consentement du Conseil de Gérance. Le Conseil de Gérance peut refuser d'accorder son consentement uniquement s'il sait ou peut raisonnablement s'attendre à ce qu'après la distribution, la Société ne puisse continuer de s'acquitter de ses dettes à échéance.

18.7 Les Parts Sociales détenues par la Société ne sont pas prises en compte dans le calcul du montant de toute distribution sur les Parts Sociales.

19. Assemblées Générales.

19.1 Au moins une Assemblée Générale, l'Assemblée Générale annuelle sera tenue ou au moins une fois dès que décidé au cours de chaque année sociale et conformément à l'article 25.

19.2 D'autres Assemblées Générales se tiendront aussi souvent que le Conseil de Gérance le jugera nécessaire.

19.3 Une ou plusieurs Personnes ayant un Droit d'Assemblée représentant individuellement ou conjointement au moins un pourcent (1%) du capital émis de la Société peuvent demander par écrit au Conseil de Gérance de convoquer une Assemblée Générale, indiquant de manière précise les sujets à débattre. Si le Conseil de Gérance ne prend pas les mesures suffisantes permettant à l'Assemblée Générale de se tenir dans les quatre semaines à compter de la réception de la demande, les demandeurs pourront convoquer l'assemblée eux-mêmes.

20. Convocation et Lieu des Assemblées.

20.1 Les convocations aux Assemblées Générales seront données par le Conseil de Gérance. Les convocations aux Assemblées Générales pourront également être données par des personnes jouissant de droits de votes pour les Parts Sociales, représentant au total au moins la moitié du capital émis de la Société.

20.2 L'avis de convocation est donné dans un délai minimum de huit jours précédant la date de l'assemblée.

20.3 L'avis de convocation indique les sujets à débattre.

20.4 Un sujet à débattre pour lequel un débat a été demandé par écrit pas plus de trente jours avant le jour de l'assemblée par une ou plusieurs Personnes ayant un Droit d'Assemblée représentant individuellement ou conjointement au moins un pourcent (1%) du capital émis de la Société, sera inclus dans la convocation ou sera notifié par le même moyen que les autres sujets à débattre, sous réserve qu'aucun intérêt important (zwaarwichtig belang) de la Société ne s'y oppose.

20.5 L'avis de convocation de l'assemblée sera envoyé par lettre aux adresses des Personnes ayant un Droit d'Assemblée, figurant dans le registre dont il est fait référence à l'Article 5. L'avis de convocation à l'assemblée peut être envoyé aux Personnes ayant un Droit d'Assemblée au moyen d'un message électronique lisible et reproductible envoyé à l'adresse qu'ils auront indiqué à la Société à cet effet.

20.6 Les Assemblées Générales se tiennent dans la commune où, selon les présents Statuts, la Société à son siège social. Les Assemblées Générales des Associés peuvent aussi se tenir à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, mais dans ce cas de figure des décisions valables de l'Assemblée Générale ne peuvent être prises que si l'intégralité du capital émis et en circulation de la Société est présent ou représenté et qu'avant le processus décisionnel, les membres du Conseil de Gérance ont eu l'occasion de donner leur avis.

20.7 Les Assemblées Générales peuvent également se tenir dans d'autres lieux, sous réserve que toutes les Personnes acceptent le lieu de l'assemblée et que préalablement au processus décisionnel, les membres du Conseil de Gérance aient eu l'occasion de donner leur avis.

21. Admission et Droit d'Assemblée.

21.1 Chaque Personne ayant un Droit d'Assemblée est autorisée à participer à toute Assemblée Générale, de s'exprimer lors de ladite assemblée, et si des droits de vote lui sont reconnus, d'exercer ses droits de vote. Les Personnes ayant un Droit d'Assemblée peuvent être représentées lors d'une Assemblée Générale par un mandataire autorisé par écrit.

21.2 Lors d'une assemblée, chaque Personne ayant un Droit d'Assemblée ou son mandataire doit signer la liste de présence. Le président de l'assemblée peut déterminer si la liste de présence doit également être signée par d'autres personnes présentes à l'assemblée.

21.3 Les membres du Conseil de Gérance sont autorisés à donner un avis aux Assemblées Générales.

21.4 Le président de l'assemblée décidera de l'admission à l'assemblée générale d'autres personnes.

22. Président et Secrétaire de l'Assemblée.

22.1 Le président de l'Assemblée Générale sera nommé par plus de la moitié des voix exprimées par les personnes ayant droits de vote présentes à l'assemblée. Jusqu'à cette nomination, un membre du Conseil de Gérance agira en qualité de président, ou, si aucun membre du Conseil de Gérance n'est présent à l'assemblée, la personne la plus âgée présente à l'assemblée agira en qualité de président de l'assemblée.

22.2 Le président de l'assemblée nomme un secrétaire de l'assemblée.

23. Procès-verbaux et Conservation des Résolutions des Associés.

23.1 Le secrétaire de l'Assemblée Générale conservera les procès-verbaux des délibérations de l'assemblée. Les procès-verbaux seront adoptés par le président et le secrétaire de l'assemblée et dont la preuve sera signée par eux.

23.2 Le Conseil de Gérance doit conserver toutes les résolutions prises par l'Assemblée Générale. Si le Conseil de Gérance n'est pas représenté lors d'une assemblée, le président de l'assemblée ou son représentant s'assure qu'il soit remis au Conseil de Gérance une transcription des résolutions adoptées dès que possible à l'issue de l'assemblée. Les dossiers seront déposés au siège social de la Société pour consultation par les Personnes ayant un Droit d'Assemblée. Chaque Personne ayant un Droit d'Assemblée recevra une copie ou un extrait des dossiers sur demande.

24. Résolutions.

24.1 Chaque Part Sociale confère une voix.

24.2 Dans la mesure où la Loi ou les présents statuts ne requièrent pas de majorité qualifiée, toutes les résolutions de l'Assemblée Générale seront adoptées à plus de la moitié des votes exprimés.

24.3 Dans l'éventualité d'un partage des voix, la proposition sera considérée comme rejetée.

24.4 Si les formalités relatives à la convocation et à la tenue des Assemblées Générales, telles que prévues par la loi ou les présents statuts, n'ont pas été observées, les décisions de l'Assemblée Générale ne seront valablement adoptées lors d'une assemblée, que si à cette assemblée toutes les Personnes ayant un Droit d'Assemblée ont approuvé le processus de prise de décision qui a lieu et avant que ce dernier n'ait lieu, les membres du Conseil de Gérance ont eu la possibilité de présenter leur avis.

24.5 Lors d'une Assemblée Générale, aucun droit de vote afférent à une Part Sociale détenue par la Société ou par une filiale, ni au titre d'une Part Sociale pour laquelle la Société ou la filiale détient des Certificats de Dépôts ne pourra être exercé. Cependant, les créanciers gagistes et les usufruitiers des Parts Sociales détenues par la Société ou par une filiale ne sont pas empêchés d'exercer les droits de vote, si le droit découlant du nantissement ou de l'usufruit a été créé préalablement à la détention de la Part Sociale par la Société ou par ladite filiale. La Société ou une filiale ne peut exercer les droits de vote liés à une Part Sociale sur laquelle elles détiennent un droit de nantissement ou d'usufruit.

25. Prise de décision en Dehors de la Tenue d'Assemblée.

25.1 Les résolutions des Associés peuvent également être prises en dehors de la tenue d'une assemblée, à condition que toutes les Personnes ayant un Droit d'Assemblée aient donné leur accord à ladite procédure de prise de décision par écrit. Les votes seront exprimés par écrit. Préalablement à la prise des décisions, les membres du Conseil de Gérance auront eu la possibilité de présenter leur avis.

25.2 Pour les besoins de l'article 25.1, l'exigence des votes devant être exprimés par écrit doit aussi être remplie dans le cas où la résolution est consignée par écrit ou par voie électronique, indiquant la manière dont chaque vote est exprimé et ladite résolution est signée par toutes les Personnes ayant un Droit d'Assemblée.

25.3 Dès lors que le Conseil de Gérance a connaissance de la résolution, il se chargera de conserver la résolution et de l'ajouter aux dossiers dont il est fait référence à l'Article 23.2.

26. Modifications des Statuts.

26.1 L'Assemblée Générale peut décider de modifier les présents Statuts par une résolution prise par une majorité en nombre d'Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social émis. Les résolutions visant la modification des présents Statuts exigent un acte, devant être signé à cette fin devant un notaire agréé au Grand-Duché de Luxembourg. Lorsqu'une proposition de modifier les présents Statuts doit être présentée à une Assemblée Générale, la convocation à ladite assemblée doit indiquer ce fait ainsi qu'une copie de la proposition, incluant le texte complet, est déposée et disponible au principal établissement, lieu de gestion effective et siège de l'administration centrale de la Société à Luxembourg pour être consultée par les Personnes ayant un Droit d'Assemblée, jusqu'à la fin de la réunion. Depuis le jour du dépôt jusqu'à celui de l'assemblée, une Personne ayant un Droit d'Assemblée peut, sur sa demande, se faire délivrer une copie de la proposition à titre gratuit. Une modification des présents Statuts sera de nouveau rédigée sur un acte signé à cette fin devant un notaire agréé aux Pays-Bas.

26.2 La Société peut changer sa forme sociale. Un changement de forme sociale exige une résolution de changer de forme sociale, ainsi qu'une résolution de modifier les présents Statuts prise par l'Assemblée Générale, chacune adoptée par une majorité en nombre d'Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social émis. En outre, un changement de forme sociale est soumis aux dispositions concernées de la Loi. Un changement de forme sociale n'a pas pour conséquence de mettre fin à l'existence de la Société.

27. Dissolution et Liquidation.

27.1 La Société peut être dissoute par une décision prise à cet effet, par l'Assemblée Générale. Lorsqu'une proposition de dissoudre la Société est présentée à une Assemblée Générale cela doit figurer dans la notice de convocation. La décision de dissoudre la Société exige un acte, devant être signé à cette fin devant un notaire exerçant au Grand-Duché de Luxembourg.

27.2 En cas de dissolution de la Société en vertu d'une décision de l'Assemblée générale, les membres du Conseil de Gérance deviendront liquidateurs des biens de la Société dissoute. L'Assemblée Générale peut décider de nommer d'autres personnes en qualité de liquidateurs.

27.3 Pendant la liquidation, les dispositions des présents statuts resteront en vigueur dans la mesure du possible.

27.4 Le solde disponible après remboursement des dettes de la Société dissoute sera réparti entre les Associés au prorata de la valeur nominale totale des Parts Sociales que chacun détient.

27.5 La liquidation sera, en outre, soumise aux dispositions concernées de la Loi.

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide en outre de prendre acte et de confirmer la nomination des personnes suivantes en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- James Bradley Unsworth, gérant, né le 10 avril 1957 à Kentville, Canada, et dont l'adresse professionnelle se situe au Herengracht 483, 1017 BT Amsterdam, les Pays-Bas; et

- Kuy Ly Ang, gérante, née le 16 février 1967 à Phnom Penh, Cambodge, et dont l'adresse professionnelle se situe au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

L'Associé Unique décide de prendre acte et de confirmer le transfert du principal établissement, du lieu de gestion effective et de l'administration centrale de la Société au 208, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de nommer tout gérant nouvellement désigné, en tant que personne autorisée à l'effet d'accomplir, au Grand-Duché de Luxembourg, tout acte et formalité relatif au transfert du principal établissement, du lieu de gestion effective et de l'administration centrale de la Société des Pays-Bas vers le Grand-Duché de Luxembourg, y compris l'immatriculation de la Société auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et la signature de tous les documents, actes qui pourraient être utiles ou nécessaires à cet effet.

Septième résolution

L'Associé Unique décide de nommer tout employé de Unsworth & Associates domicilié aux Pays-Bas, en tant que personne autorisée à l'effet d'accomplir, aux Pays-Bas, tout acte et formalité relatif au transfert du lieu de gestion effective de la Société des Pays-Bas vers le Grand-Duché de Luxembourg.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et coûts de toute sorte incombant à la Société en rapport avec le présent acte notariés s'élèvent à environ sept mille Euros (7.000.- EUR).

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'ordre du jour étant épuisé, l'Assemblée est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé le présent acte original avec Nous le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 6 janvier 2016. Relation: 1LAC/2016/277. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 12 février 2016.

Référence de publication: 2016065604/995.

(160027546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2016.

SCPack Holdings Management S.à r.l & Partners S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 167.051.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-first of January.

Before Us, Maître Jacques KESSELER, notary residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee having her professional address at 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,

acting as proxyholder of SCPack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A., a partnership limited by shares (société en commandite par actions) having its registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 167051 (the Company), established pursuant to a deed of Maître Francis Kessler, then notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated February 7, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, dated April 5, 2012, number 897, and whose bylaws have been last amended by a deed of the undersigned notary dated October 16, 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 55 dated January 8, 2016,

by virtue of a power of attorney granted by resolutions taken by SCPack Holdings Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under Luxembourg law, with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166916, being the general partner of the Company (the General Partner), represented by its managers (the Managers) on December 21, 2015.

A copy of said resolutions, signed *ne varietur* by the proxyholder of the Company and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The Company, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to state the following declarations:

The share capital of the Company is fixed at sixteen million three hundred eighty-seven thousand four hundred eleven Euro and fifty-one cents (EUR 16.387.411,51) represented by three hundred ninety-two million nine hundred ninety-five thousand four hundred (392.995.400) class A ordinary shares, one billion two hundred forty-four million six hundred forty-six thousand nine hundred (1.244.646.900) class B ordinary shares, one hundred five thousand two hundred two (105.202) class C ordinary shares, one hundred seventy-seven thousand two hundred three (177.203) class D1 ordinary shares, one hundred sixty thousand eight hundred fifty-four (160.854) class D2 ordinary shares, two hundred sixteen thousand three hundred eighty-six (216.386) class D3 ordinary shares, two hundred ninety-eight thousand ninety-one (298.091) class D4 ordinary shares, sixty thousand eighty-eight (60.088) class D5 ordinary shares, thirty-three thousand seven hundred fifty-eight (33.758) class D6 ordinary shares, thirty-two thousand one hundred nineteen (32.119) class D7 ordinary shares, fifteen thousand (15.000) class D8 ordinary shares, fifty (50) class Z ordinary shares and one hundred (100) management shares, all with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each.

II. According to article 5 of the Company's articles of association, the authorized share capital, excluding the share capital which has been subscribed, is set at three hundred seventy-two million nine hundred one thousand one hundred sixty-nine Euro and fifteen cents (EUR 372.901.169,15) represented by thirty-seven billion two hundred ninety million one hundred sixteen thousand nine hundred fifteen (37.290.116.915) shares of any class of the Company, all with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each.

III. Paragraph 6 of article 5 of the Company's articles of association states the modalities of the right of the General Partner to increase the share capital of the Company within the frame of the authorized capital.

IV. By resolutions taken on December 21, 2015 (the Resolutions), in the frame of the authorized capital, the Managers of the General Partner resolved to effect the authorized capital and to increase the subscribed share capital to the extent of one thousand one hundred and twenty-six Euro and sixty cents (EUR 1.126,60) in order to bring it from its current amount of sixteen million three hundred eighty-seven thousand four hundred eleven Euro and fifty-one cents (EUR 16.387.411,51) to sixteen million three hundred eighty-eight thousand five hundred thirty-eight Euro and eleven cents (EUR 16.388.538,11), by the creation and issuance of one hundred twelve thousand six hundred sixty (112.660) class D9 ordinary shares, all with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the New Shares), and resolved to accept the subscriptions and payments for these New Shares from the subscribers for the amounts as shown in the annexes to the Resolutions.

The payment of the subscribed New Shares has been made in cash together with a share premium in the aggregate amount of ninety-three thousand eight hundred ninety-eight Euro and fifty-six cents (EUR 93.898,56), which payment has been proved to the Company.

V. Further to this increase of the share capital of the Company, article 5 of the Company's articles of association is amended as follows:

“ **Art. 5.** The Company’s share capital is set at sixteen million three hundred eighty-eight thousand five hundred thirty-eight Euro and eleven cents (EUR 16.388.538,11) represented by the following shares:

- three hundred ninety-two million nine hundred ninety-five thousand four hundred (392.995.400) class A ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class A Shares);
- one billion two hundred forty-four million six hundred forty-six thousand nine hundred (1.244.646.900) class B ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class B Shares);
- one hundred five thousand two hundred two (105.202) class C ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class C Shares);
- one hundred seventy-seven thousand two hundred three (177.203) class D1 ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D1 Shares);
- one hundred sixty thousand eight hundred fifty-four (160.854) class D2 ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D2 Shares);
- two hundred sixteen thousand three hundred eighty-six (216.386) class D3 ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D3 Shares);
- two hundred ninety-eight thousand ninety one (298.091) class D4 ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D4 Shares);
- sixty thousand eighty-eight (60.088) class D5 ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D5 Shares);
- thirty-three thousand seven hundred fifty-eight (33.758) class D6 ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D6 Shares);
- thirty-two thousand one hundred nineteen (32.119) class D7 ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D7 Shares);
- fifteen thousand (15.000) class D8 ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D8 Shares);
- one hundred twelve thousand six hundred sixty (112.660) class D9 ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (the Class D9 Shares);
- fifty (50) class Z ordinary shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (EUR 0,01) each (the Class Z Shares); and
- one hundred (100) management shares with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each (hereinafter, the Management Shares).

The Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D1 Shares, the Class D2 Shares, the Class D3 Shares, the Class D4 Shares, the Class D5 Shares, the Class D6 Shares, the Class D7 Shares, the Class D8, the Class D9 Shares, the Class Z Shares and the Management Shares are together referred to as the Shares, and the above listed Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D1 Shares, Class D2 Shares, Class D3 Shares, Class D4 Shares, Class D5 Shares, Class D6 Shares, Class D7 Shares, Class D8 Shares, Class D9 Shares, Class Z Shares and the Management Shares are together referred to as the Share Classes.

The holders of the Shares are together referred to as the Shareholders.

In addition to the share capital, the Company shall have:

- fourteen (14) share premium accounts (each, a Share Premium Account), one for each Share Class, into which any premium paid on any Class A Shares, Class B Shares, Class C Shares, Class D1 Shares, Class D2 Shares, Class D3 Shares, Class D4 Shares, Class D5 Shares, Class D6 Shares, Class D7 Shares, Class D8 Shares, Class D9 Shares, Class Z Shares and Management Shares is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to; and
- fourteen (14) capital contribution accounts (each, a Capital Contribution Account), one for each Share Class, into which any capital contributed by a Shareholder in addition to its shareholding is transferred and the balance on which each corresponding holder(s) has exclusive entitlement to.

The Share Premium Accounts and the Capital Contribution Accounts are at the free disposal of the Shareholders, who shall freely decide on any movements relating thereto, either debit or credit, through ordinary resolutions taken in compliance with Article 13, subject always to the provisions of any Shareholders’ agreement which may be entered into from time to time between the Shareholders.

The authorized capital, excluding the subscribed share capital, is set at three hundred seventy-two million nine hundred thousand forty-two Euro and fifty-five cents (EUR 372.900.042,55) represented by thirty-seven billion two hundred ninety million four thousand two hundred fifty-five (37.290.004.255) shares of any class to be issued at the sole discretion of the Manager (as defined below) of the Company, with a nominal value of one cent of Euro (EUR 0,01) each, to be vested with the same rights and obligations as the existing shares, save as for the specific provisions of the Articles.”

The Manager (as defined below) is authorized, during a period of five (5) years from the date of the notarial public deed enacting the amendment to the Articles, to increase from time to time the subscribed capital by the amount of the authorized capital. These increases of capital may be subscribed and any Shares issued with or without issue premium and paid up by

contribution in kind or cash in accordance with the law. The Manager (as defined below) is specifically authorized to proceed with the issuance of such authorized shares without reserving for the then existing Shareholders a preferential right to subscribe for the shares to be issued.

The Management Shares shall be held by SCPack Holdings Management S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12.500,00), having its registered office at 1B, Heienaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166916, as shareholder with unlimited liability and manager (hereinafter, the Manager).

The Company may repurchase its own Shares within the limits set by the Law and the Articles.

The Management Shares are and will remain registered shares.

The Shares may be registered or bearer shares at the option of the shareholders.

Bearer shares shall be signed by the Manager. The signature may be manual, in facsimile or affixed by means of a stamp. The signature may also be affixed by a person delegated for that purpose by the Manager, but in such case, it must be manual.

The transfer of bearer shares shall be made by the mere delivery of the certificate.

The Shares may be created at the owner's option in certificates representing single Shares or in certificates representing two or more Shares.

The owner of shares in bearer form may, at any time, request that they be converted, at their expense, into Shares or securities in registered form.”

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by her full name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-et-un janvier.

Par-devant Nous, Maître Jacques KESSELER, notaire de résidence Pétange, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée ayant son adresse professionnelle au 13, route de Luxembourg, L-4761 Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

agissant en sa qualité de mandataire spécial de SCPack Holdings Management S.à r.l. & Partners S.C.A. (ci-après, la Société), une société en commandite par actions établie au Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 167051 (la Société), constituée par acte de Maître Francis Kessler, alors notaire résidant à Esch-sur-Alzette, en date du 7 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 5 avril 2012, numéro 897, et dont les statuts ont été dernièrement amendés par acte du notaire soussigné en date du 16 octobre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 55 en date du 8 janvier 2016,

en vertu d'une procuration conférée par résolutions prises par SCPack Holdings Management S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cents Euro (EUR 12.500,00) enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166916, en tant qu'actionnaire commandité de la Société (l'Actionnaire Commandité) représenté par ses gérants (les Gérants), en date du 21 décembre 2015.

Une copie desdites résolutions, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la Société et le notaire instrumentaire, demeureront annexées aux présentes pour être enregistrées avec elles.

La Société, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les déclarations suivantes:

I. Le capital social est fixé à seize millions trois cent quatre-vingt-sept mille quatre cent onze Euro et cinquante-et-un centimes (EUR 16.387.411,51) représenté par trois cent quatre-vingt-douze millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille quatre cent (392.995.400) actions ordinaires de classe A, un milliard deux cent quarante-quatre millions six cent quarante-six mille neuf cents (1.244.646.900) actions ordinaires de classe B, cent cinq mille deux cent deux (105.202) actions ordinaires de classe C, cent soixante-dix-sept mille deux cent trois (177.203) actions ordinaires de classe D1, cent soixante mille huit cent cinquante-quatre (160.854) actions ordinaires de classe D2, deux cent seize mille trois cent quatre-vingt-six (216.386) actions ordinaires de classe D3, deux cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-onze (298.091) actions ordinaires de classe D4, soixante mille quatre-vingt-huit (60.088) actions ordinaires de classe D5, trente-trois mille sept cent cinquante-huit (33.758) actions ordinaires de classe D6, trente-deux mille cent dix-neuf (32.119) actions ordinaires

de classe D7, quinze mille (15.000) actions ordinaires de classe D8, cinquante (50) actions ordinaires de classe Z et cent (100) actions de commandité, toutes d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

II. Aux termes de l'article 5 des statuts de la Société, le capital autorisé, excluant le capital social souscrit, est fixé à trois cent soixante-douze millions neuf cent un mille cent soixante-neuf Euro et quinze centimes (EUR 372.901.169,15) représenté par trente-sept milliards deux cent quatre-vingt-dix millions cent seize mille neuf cent quinze (37.290.116.915) actions de toutes classes de la Société, toutes d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune.

III. Le paragraphe 6 de l'article 5 des statuts de la Société fixe les modalités d'exercice du droit d'augmenter le capital social par l'Actionnaire Commandité dans le cadre du capital autorisé.

IV. Au terme des résolutions prises en date du 21 décembre 2015 (les Résolutions) dans le cadre du capital autorisé, les Gérants de l'Actionnaire Commandité ont décidé de réaliser le capital autorisé et d'augmenter le capital social souscrit d'un montant de mille cent vingt-six Euro et soixante centimes (EUR 1.126,60), afin de le porter du montant de seize millions trois cent quatre-vingt-sept mille quatre cent onze Euro et cinquante-et-un centimes (EUR 16.387.411,51) à seize millions trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cent trente-huit Euro et onze centimes (EUR 16.388.538,11), par la création et l'émission de cent douze mille six cent soixante (112.660) actions ordinaires de classe D9, toutes d'une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Nouvelles Actions) et d'accepter les souscriptions et la libération de ces Nouvelles Actions, par les souscripteurs et pour les montants tels que mentionnés en annexes des Résolutions.

Le paiement des Nouvelles Actions souscrites a été effectué en numéraire avec une prime d'émission, d'un montant total de quatre-vingt-treize mille huit cent quatre-vingt-dix-huit Euro et cinquante-six centimes (EUR 93.898,56), lequel paiement a été prouvé à la Société.

V. Suite à cette augmentation de capital, l'article 5 des statuts de la Société est modifié comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de seize millions trois cent quatre-vingt-huit mille cinq cent trente-huit Euro et onze centimes (EUR 16.388.538,11) représenté par les actions suivantes:

- trois cent quatre-vingt-douze millions neuf cent quatre-vingt-quinze mille quatre cents (392.995.400) actions ordinaire de classe A ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe A);
- un milliard deux cent quarante-quatre millions six cent quarante-six mille neuf cents (1.244.646.900) actions ordinaire de classe B ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe B);
- cent cinq mille deux cent deux (105.202) actions ordinaire de classe C ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe C);
- cent soixante-dix-sept mille deux cent trois (177.203) actions ordinaires de classe D1 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe D1);
- cent soixante mille huit cent cinquante-quatre (160.854) actions ordinaires de classe D2 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe D2);
- deux cent seize mille trois cent quatre-vingt-six (216.386) actions ordinaires de classe D3 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe D3);
- deux cent quatre-vingt-dix-huit mille quatre-vingt-onze (298.091) actions ordinaires de classe D4 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe D4);
- soixante mille quatre-vingt-huit (60.088) actions ordinaires de classe D5 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe D5);
- trente-trois mille sept cent cinquante-huit (33.758) actions ordinaires de classe D6 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe D6);
- trente-deux mille cent dix-neuf (32.119) actions ordinaires de classe D7 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, (les Actions de Classe D7);
- quinze mille (15.000) actions ordinaires de classe D8 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, (les Actions de Classe D8);
- cent douze mille six cent soixante (112.660) actions ordinaires de classe D9 ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, (les Actions de Classe D9);
- cinquante (50) actions ordinaires de classe Z ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (les Actions de Classe Z); et
- cent (100) actions de commandité ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune (ci-après, les Actions de Commandité).

Il est référé à l'ensemble des Actions de Classe A, Actions de Classe B, Actions de Classe C, Actions de Classe D1, Actions de Classe D2, Actions de Classe D3, Actions de Classe D4, Actions de Classe D5, Actions de Classe D6, Actions de Classe D7, Actions de Classe D8,, Actions de Classe D9, Actions de Classe Z et des Actions de Commandité en tant qu'Actions, et aux Actions de Classe A, Actions de Classe B, Actions de Classe C, Actions de Classe D1, Actions de Classe D2, Actions de Classe D3, Actions de Classe D4, Actions de Classe D5, Actions de Classe D6, Actions de Classe D7, Actions de Classe D8, Actions de Classe D9 et Actions de Classe Z listées ci-dessus en tant que Classes d'Actions.

Il est référé à l'ensemble des détenteurs d'Actions en tant qu'Actionnaires.

En plus du capital social, la Société a:

- quatorze (14) comptes de prime d'émission (chacun, un Compte de Prime d'Emission), un pour chaque Classe d'Action, sur lesquels toute prime d'émission payée pour toute Action de Classe A, Action de Classe B, Actions de Classe C, Actions de Classe D1, Actions de Classe D2, Actions de Classe D3, Actions de Classe D4, Actions de Classe D5, Actions de Classe D6, Actions de Classe D7, Actions de Classe D8, Actions de Classe D9, Actions de Classe Z et Actions de Commandité est transférée, et dont chaque détenteur(s) a un droit exclusif; et

- quatorze (14) comptes d'apport en capitaux propres non rémunéré par des titres (chacun, un Compte d'Apport), un pour chaque Classe d'Action, sur lesquels tout apport en capitaux propres non rémunéré par des titres effectué par un Actionnaire en sus de sa participation existante est crédité, et dont chaque détenteur(s) a un droit exclusif.

Les Comptes de Prime d'Emission et les Comptes d'Apport sont à la libre disposition des Actionnaires, qui décident de tout mouvement y relatif, débit ou crédit, par résolution ordinaire prise conformément à l'Article 13, sous réserve des dispositions de tout pacte d'Actionnaires qui serait en vigueur entre les Actionnaires le cas échéant.

Le capital autorisé, excluant le capital souscrit, s'élève à trois cent soixante-douze millions neuf cent mille quarante-deux Euro et cinquante-cinq centimes (EUR 372.900.042,55) représenté par trente-sept milliards deux cent quatre-vingt-dix millions quatre mille deux cent cinquante-cinq (37.290.004.255) actions de toutes classes qui seront émises à la seule discrétion du Gérant (tel que défini ci-après), ayant une valeur nominale d'un centime d'Euro (EUR 0,01) chacune, qui auront les mêmes droits et obligations que les actions existantes, sauf dispositions spécifiques des Statuts.

Le Gérant (tel que défini ci-après) est autorisé, durant une période de cinq (5) ans depuis la date de l'acte public notarié enregistrant les Statuts, d'augmenter occasionnellement le capital souscrit dans les limites du capital autorisé. Ces augmentations de capital peuvent être souscrites et des Actions émises avec ou sans prime d'émission et payées par apport en nature ou en espèce en accord la Loi. Le Gérant (tel que défini ci-après) est spécifiquement autorisé à procéder à l'émission de telles actions sans réserver aux Actionnaires existants, détenteurs de quelconque classes d'actions, un droit préférentiel de souscrire aux actions émises.

Les Actions de Commandité sont détenues par SCPack Holdings Management S.à r.l, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, avec un capital social de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,00), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166916, en tant qu'actionnaire à responsabilité illimité et commandité (ci-après, le Gérant).

La Société peut racheter ses propres actions dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Les Actions de Commandité sont et resteront nominatives.

Les Actions peuvent être nominatives ou au porteur, au gré de l'actionnaire.

L'action au porteur est signée par le Gérant. Sauf disposition contraire des Statuts, la signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe. Toutefois la signature peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le Gérant, qui dans ce cas devra être manuscrite.

La cession de l'action au porteur s'opère par la seule tradition du titre.

Les Actions de la Société peuvent être représentées au choix du propriétaire par des titres unitaires ou par des certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les propriétaires d'actions au porteur peuvent, à toute époque, en demander la conversion, à leur frais, en Actions nominatives.»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Pétange, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 janvier 2016. Relation: EAC/2016/2356. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016075553/282.

(160039681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Street Kickers Luxembourg, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2731 Luxembourg, 8, rue Willmar.

R.C.S. Luxembourg F 10.742.

— STATUTS

Entre les soussignés:

1. Arendt Jacques, né le 23 février 1993, à Esch-sur-Alzette, demeurant au 8, rue Willmar, L-2731 Luxembourg
2. Pasciolla Christophe, né le 18 avril 1990 à Luxembourg, demeurant au 8, rue de Diekirch L-7440 Lintgen
3. Jean-roger Bernard, né le 12 septembre 1992 à Luxembourg, demeurant à 6, rue de la chapelle L-7765 Bissen Luxembourg
4. Santos Carlos, né le 07 avril 1992 à Cap-Vert, demeurant à 25, beim Beinchen L- 1866 Luxembourg

Et tous ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

Art. 1^{er}. Dénomination. L'association est dénommée "Street Kickers Luxembourg" A.s.b.l., en abrégé "SKL" A.s.b.l.

Art. 2. Siège social. Son siège social est établi en Luxembourg. Le siège social peut être transféré à n'importe quel endroit du Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Art. 3. But de l'association. L'association a pour buts, en dehors de toute espèce d'appartenance religieuse, philosophique ou politique, de promouvoir et d'encourager la pratique du football.

Elle poursuit la réalisation de son objet par tous moyens et notamment l'organisation de réunions sportives, la location, l'acquisition de tous meubles et immeubles généralement quelconques, la mise en état et l'exploitation de terrains de sports, la création et l'exploitation de revues, journaux, buvettes, restaurant, salles, etc...

Elle peut prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son but. Elle peut aussi créer et gérer tout service ou toute institution afin de réaliser son but social.

Art. 4. Durée. de l'association L'association est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut en tout temps être dissoute.

Art. 5. Composition. L'association se compose de membres effectifs et de membres adhérents.

Seuls les membres effectifs jouissent de la plénitude des droits accordés aux associés par la loi et les présents statuts.

Tout membre est cependant réputé adhérer aux statuts de l'association et, s'il en existe un, à son règlement d'ordre intérieur par le simple fait de son admission.

Sont membres effectifs:

- 1- Les comparants au présent acte;
- 2- Toute personne admise ultérieurement par décision de l'assemblée générale statuant à majorité absolue, sur présentation du conseil d'administration.

Sont membres adhérents:

Toutes les personnes s'inscrivant dans l'association âges entre 12 ans à 65 ans, par le biais d'une carte d'adhésion annuelle et renouvelable.

Art. 6. Nombre minimum et maximum de membres. Le nombre des membres est illimité mais ne peut toutefois être inférieur à quatre.

Les fondateurs sont les premiers membres de l'association.

Art. 7. Conditions d'admission des membres effectifs. Les nouveaux membres effectifs sont les personnes qui adressent leur demande, par écrit, au conseil d'administration et qui sont admis, en cette qualité, par l'assemblée générale.

La décision d'admission ou de refus est sans appel et ne doit pas être motivée.

Elle est prise souverainement sans qu'il puisse être demandé de justification.

Elle est portée à la connaissance du candidat par lettre ordinaire, à la diligence du correspondant qualifié de l'association.

Le candidat non admis ne peut présenter sa candidature qu'après 1 an à compter de la date de la décision de l'assemblée générale.

Art. 8. Démission - exclusion - suspension des membres et membres réputés démissionnaires. Tout membre effectif ou adhérent est libre de se retirer à tout moment de l'association en adressant par écrit sa démission au conseil d'administration.

MEMBRE REPUTE DEMISSIONNAIRE

Est en outre réputé démissionnaire:

- 1- le membre effectif ou adhérent qui ne paie pas la cotisation qui lui incombe, dans le mois du rappel lui adressé par lettre recommandée;

2- Le membre effectif qui n'assiste pas ou qui ne se fait pas représenter à trois assemblées générales consécutives.

MEMBRE SUSPENDU

Le conseil d'administration peut toutefois suspendre, jusqu'à décision de l'assemblée générale, le membre effectif ou adhérent qui se serait rendu coupable d'infraction grave aux statuts ou aux lois.

MEMBRE EXCLU

Le membre effectif ou adhérent qui, par son comportement, porterait préjudice ou nuirait à l'association, peut être proposé à l'exclusion par le conseil d'administration.

L'exclusion est de la compétence de l'assemblée générale statuant à la majorité des 2/3 des voix présentes ou représentées.

L'exclusion d'un membre requiert les conditions suivantes:

- 1- La convocation régulière d'une assemblée générale où tous les membres effectifs doivent être convoqués;
- 2- La mention dans l'ordre du jour de l'assemblée générale de la proposition d'exclusion avec la mention, au moins sommaire, de la raison de cette proposition;
- 3- La décision de l'assemblée générale doit être prise à la majorité des 2/3 des voix des membres effectifs présents ou représentés mais aucun quorum de présence n'est exigé;
- 4- Le respect des droits de la défense, c'est-à-dire l'audition du membre dont l'exclusion est demandée, si celui-ci le souhaite;
- 5- La mention dans le registre de l'exclusion du membre effectif.

S'agissant d'une décision concernant une personne, celle-ci devra impérativement être prise par vote secret.

Le membre démissionnaire, exclu ou suspendu ne peut rien réclamer sur l'avoir de l'association, ni prétendre à aucun remboursement de frais.

Tout membre démissionnaire ou exclu, ainsi que leurs héritiers, n'ont aucun droit sur le fonds social de l'association.

Ils ne peuvent réclamer aucun compte, faire apposer des scellés ou requérir l'inventaire.

Art. 9. Tenue d'un registre des membres effectifs - consultation- composition exacte de l'ASBL. L'association doit tenir un registre des membres effectifs, sous la responsabilité du conseil d'administration, reprenant notamment les mentions suivantes:

- 1- nom, prénom, domicile et date de naissance des membres;
- 2- la forme juridique de l'association;
- 3- l'adresse du siège social;
- 4- les décisions et dates d'admission, de démission ou d'exclusion des membres avec nom et fonction de la personne qui effectue cette formalité ainsi que la signature de cette dernière et le motif de la sortie (démission, présumé démissionnaire, révocation, exclusion, décès, etc...);
- 5- le numéro d'inscription de l'association au greffe du tribunal.

Toutes décisions d'admission, de démission ou d'exclusion de membres effectifs sont inscrites au registre à la diligence du conseil d'administration endéans les huit jours de la connaissance que le conseil a eue de la ou des modifications intervenues.

Tous les membres peuvent consulter au siège social de l'association le registre des membres, ainsi que tous les procès-verbaux et décisions de l'assemblée générale, du conseil d'administration, de même que tous les documents comptables de l'association, sur simple demande écrite et motivée adressée au secrétaire de l'association.

Art. 10. Cotisation. Les membres effectifs et adhérents paient une cotisation annuelle.

Le montant de cette cotisation annuelle est fixé par l'assemblée générale.

Cette cotisation ne pourra être supérieure à 25€ par an.

En cas de non-paiement des cotisations qui incombent à un membre, le conseil d'administration envoie un rappel par lettre ordinaire.

Si dans le mois de l'envoi du rappel qui lui est adressé, le membre n'a pas payé ses cotisations, le conseil d'administration peut le considérer comme démissionnaire d'office.

Il notifiera sa décision par écrit au membre par lettre ordinaire.

La décision du conseil d'administration est irrévocable.

Art. 11. Assemblée générale. L'assemblée générale est composée des membres effectifs.

Elle est présidée par le président du conseil d'administration ou, en cas d'empêchement de celui-ci, par un administrateur désigné à cet effet par le conseil d'administration.

L'assemblée générale statutaire se réunit au moins une fois par an dans le courant du mois de juin mais à tout le moins six mois après la date de clôture de l'exercice social pour l'approbation des comptes de l'exercice écoulé et le budget de l'exercice suivant.

Une assemblée générale extraordinaire peut être réunie à tout moment par décision du conseil d'administration, soit à la demande de celui-ci, soit à la demande d'un cinquième des membres effectifs.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration par lettre ordinaire confiée à la poste ou remise de la main à la main au moins quinze jours avant la date de l'assemblée.

La convocation contient l'ordre du jour détaillé.

Si l'assemblée générale doit approuver les comptes et budget, ceux-ci sont annexés à la convocation.

Toute proposition signée par un vingtième des membres doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 12. Assemblée générale - représentation. Chaque membre effectif a le droit d'assister en personne à l'assemblée générale.

Il peut se faire représenter par un autre membre effectif ou adhérent porteur d'une procuration écrite dûment signée.

Chaque membre ne peut être porteur que d'une seule procuration.

Art. 13. Assemblée générale - délibération. Tous les membres ont un droit de vote égal à l'assemblée générale.

Seul le membre en règle de cotisation peut participer au vote.

Toute personne qui a un intérêt opposé à celui de l'association ne peut participer aux délibérations et au vote concernant de point de l'ordre du jour.

Les résolutions sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents (50% + une voix) et représentés, sauf dans le cas où il en est décidé autrement dans la loi ou les présents statuts, et notamment en matière de dissolution ou de modification des statuts où l'on se conformera aux articles 8 et 20 de la loi du 27 juin 1921 relative aux ASBL.

Les votes nuls, blancs, ainsi que les abstentions ne sont pas pris en compte pour le calcul des majorités.

Quand l'assemblée doit décider de l'exclusion d'un membre, d'une modification statutaire, de la dissolution de l'ASBL ou de sa transformation en société à finalité sociale, les votes nuls, blancs, ainsi que les abstentions sont considérés comme des votes négatifs.

En cas de parité des voix, celle du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

L'assemblée ne peut délibérer valablement que sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Exceptionnellement, un point non inscrit à l'ordre du jour peut être délibéré à la condition que la moitié des membres soient présents ou représentés à l'assemblée générale et que deux tiers d'entre eux acceptent d'inscrire ce point à l'ordre du jour.

Néanmoins, les assemblées générales pourront délibérer valablement en cas d'urgence admise par la moitié plus une des voix des membres présents ou représentés, sur des points non repris à l'ordre du jour.

Les deux paragraphes qui précèdent ne pourront s'appliquer lorsque le point porte sur des modifications aux statuts, la dissolution de l'association ou sa transformation en société à finalité sociale.

En principe, les suffrages s'expriment à main levée, sauf lorsqu'il est question de personnes où le vote secret est de rigueur. Le vote sera également secret si la moitié plus un des membres en font la demande.

Art. 14. Publicité des décisions prises par l'assemblée générale. TENUE DU REGISTRE DES PROCÈS-VERBAUX

Les décisions sont consignées dans un registre des procès-verbaux.

Les procès-verbaux sont rédigés par le secrétaire de l'association ou, en cas d'empêchement, par un autre administrateur désigné à cet effet par le conseil d'administration.

Ils sont signés par le président, le correspondant qualifié et un membre et conservés dans un registre au siège social de l'association.

Tout membre peut prendre connaissance du registre sur simple demande écrite auprès du secrétaire de l'association mais sans déplacement du registre.

Tout tiers justifiant d'un intérêt légitime et sur demande écrite par lui introduite auprès du secrétaire de l'association peut demander des extraits des procès-verbaux signés par le président ou un autre administrateur.

MODIFICATIONS STATUTAIRES

Toute modification aux statuts est déposée, sans délai, au greffe du tribunal de commerce et publiée aux Annexes du Moniteur belge.

Il en est de même pour toute nomination ou cession de fonction d'un administrateur, sans préjudice de l'obligation de dépôt d'une liste actualisée des membres telle que reprise à l'article 28 des présents statuts.

Art. 15. Assemblée générale - pouvoirs. L'assemblée générale est le pouvoir souverain de l'association.

Elle possède les pouvoirs qui lui sont expressément conférés par la loi, les présents statuts ou le règlement d'ordre intérieur.

Les attributions de l'assemblée générale comportent le droit:

- de modifier les statuts;
- d'admettre de nouveaux membres;
- d'exclure un membre;
- de nommer et révoquer les administrateurs ainsi que les commissaires;

- d'approuver annuellement les comptes et budgets;
- de donner la décharge aux administrateurs, aux commissaires et, en cas de dissolution volontaire, aux liquidateurs;
- d'approuver le règlement d'ordre intérieur et ses modifications;
- de décider d'intenter une action en responsabilité contre tout membre de l'association, tout administrateur, tout commissaire;
- de prononcer la dissolution volontaire de l'association ou la transformation de celle-ci en société à finalité sociale;
- de désigner la destination de l'actif en cas de dissolution de l'association.

Un règlement d'ordre intérieur peut être instauré.

Son acceptation ainsi que les modifications qui pourraient y être apportées nécessitent une décision de l'assemblée générale réunissant au moins la moitié des membres et statuant à la majorité absolue des voix des membres présents et représentés.

Art. 16. Conseil d'administration - nomination - nombre - durée - composition. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de minimum trois administrateurs.

Le nombre d'administrateurs doit toujours être inférieur au nombre de membres de l'assemblée générale.

Les administrateurs (choisis parmi les membres composant l'assemblée générale de l'association), après un appel de candidatures, sont nommés par l'assemblée générale à la majorité absolue (50%+1 voix) des voix des personnes présentes et représentées.

Le mandat d'administrateur est de quatre ans.

Il se termine à la date de la quatrième assemblée générale ordinaire qui suit celle qui l'a désigné comme administrateur. L'administrateur sortant est rééligible.

Art. 17. Conseil d'administration - mandat gratuit. Les administrateurs exercent leurs fonctions gratuitement.

Toutefois les frais exposés dans l'accomplissement de leur mission pourront être remboursés.

La fonction d'administrateur peut être rémunérée.

Dans ce cas, l'assemblée générale fixera le montant des rémunérations qui seront accordées.

Art. 18. Conseil d'administration - responsabilité. Les administrateurs ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle et ne sont responsables, vis-à-vis de l'association, que de l'exécution de leur mandat.

Art. 19. Conseil d'administration - démission. Tout administrateur qui veut démissionner doit signifier sa démission par écrit (recommandé simple) au secrétaire du conseil d'administration.

Art. 20. Conseil d'administration - fonctionnement. Le conseil d'administration désigne en son sein un président, un secrétaire et un trésorier qui constituent le bureau.

Le président est chargé notamment de présider le conseil d'administration.

Le secrétaire est chargé notamment de convoquer le conseil d'administration, de rédiger les procès-verbaux, de veiller à la conservation des documents.

Il procède au dépôt, dans les plus brefs délais, des actes au greffe du Tribunal de commerce.

Le trésorier est notamment chargé de la tenue des comptes, de la déclaration à l'impôt, des formalités pour l'acquittement de la T.V.A.

En cas d'empêchement temporaire du président, du secrétaire ou du trésorier, le conseil d'administration peut désigner un administrateur pour le(s) remplacer à titre intérimaire.

Les administrateurs se réuniront immédiatement après chaque assemblée générale afin de désigner parmi eux, au vote secret, s'agissant de personnes, un président, un secrétaire et un trésorier qui constitueront le bureau.

En cas d'empêchement du président, ses fonctions seront assumées par le plus ancien (en fonction et non en âge) des administrateurs présents.

Le conseil délibère valablement si la moitié des administrateurs est présente.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité absolue des voix des administrateurs présents (50% + 1 voix).

Les votes blancs, nuls ainsi que les abstentions ne sont pas pris en compte pour le calcul des majorités.

En cas de partage des voix, celle du président ou de l'administrateur qui le remplace est prépondérante.

Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de l'association ne peut participer aux délibérations et au vote sur ce point de l'ordre du jour.

En principe, les suffrages s'expriment à main levée, sauf lorsqu'il est question de personnes où le vote secret est de rigueur.

Le vote sera également secret si la moitié des administrateurs plus un en font la demande.

Le conseil d'administration est convoqué par le secrétaire ou, en cas d'empêchement, par un autre administrateur.

La convocation au conseil d'administration est envoyée par lettre ordinaire au moins huit jours avant la date fixée pour la réunion du conseil.

Elle contient l'ordre du jour.

Le conseil ne délibère que sur les points inscrits à l'ordre du jour.

Exceptionnellement, un point non inscrit à l'ordre du jour peut être débattu si les deux tiers des membres présents marquent leur accord.

Les décisions sont consignées dans un registre des procès-verbaux et sont signés par le président et le secrétaire.

Art. 21. Conseil d'administration - représentation et cooptation. Tant la représentation que la cooptation ne sont pas admises au sein du conseil d'administration.

Art. 22. Conseil d'administration - attributions - pouvoirs conférés au conseil d'administration. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour l'administration et la gestion de l'association en ce y compris notamment aliéner, hypothéquer et effectuer tous les autres actes de disposition ainsi que transiger et soumettre un litige à l'arbitrage.

Toutes les attributions qui ne sont pas expressément réservées par la loi ou les statuts à l'assemblée générale seront exercées par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut, dans la mesure des dispositions prévues aux articles 13 et 13bis de la loi du 27 juin 1921 sur les ASBL, déléguer des pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs ou à des tiers.

Dans ces cas, l'étendue des pouvoirs du (des) mandataires(s) sera précisée ainsi que la durée du mandat.

La démission ou la révocation d'un administrateur met fin à tout mandat conféré par le conseil d'administration.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont dictées par le conseil d'administration et intentées ou soutenues au nom de l'association par le conseil d'administration.

Art. 23. Mention de la dénomination sociale - identification de l'A.S.B.L. dans ses rapports avec les tiers. Tous les actes, factures, annonces, publications et autres documents émanant de l'association mentionnent la dénomination sociale de l'association, précédée ou suivie immédiatement des mots "association sans but lucratif" ou du sigle "ASBL" ainsi que l'adresse du siège social.

Art. 24. Exercice social. L'exercice social commence le 1/07 pour se terminer le 30/06 suivant.

Par exception, le premier exercice social débutera le jour de la constitution de l'ASBL pour se terminer le 30/06.

Art. 25. Dissolution de l'association. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale désignera le ou les liquidateurs, déterminera leurs pouvoirs et indiquera l'affectation à donner à l'actif net de l'avoir social de l'association.

Art. 26. Publications en cas de dissolution. Toute décision relative à la dissolution, aux conditions de la liquidation, à la nomination et à la cessation des fonctions du ou des liquidateur(s), la clôture de la dissolution, ainsi qu'à l'affectation de l'actif net est déposée et publiée conformément à la loi relative aux ASBL.

Art. 27. Compétences résiduelles. Tout ce qui n'est pas expressément prévu dans les présents statuts est réglé conformément à la loi régissant les associations sans but lucratif.

Art. 28. Dossier central constitué au greffe du tribunal de commerce - mise à jour constante du dossier central. Le conseil d'administration, à la diligence de son secrétaire, se doit de veiller à ce que le dossier centralisé au greffe du tribunal de commerce soit toujours complet en sorte qu'il contienne:

- 1- les statuts de l'association;
- 2- les actes relatifs à la nomination ou à la cessation des fonctions des administrateurs et commissaires;
- 3- une copie du registre des membres mise à jour en cas de modification;
- 4- les décisions relatives à la nullité ou à la dissolution de l'association, à sa liquidation et à la nomination et à la cessation de fonction des liquidateurs ainsi que les décisions judiciaires pour autant qu'elles soient coulées en force de chose jugée ou exécutoires par provision;
- 5- les comptes annuels de l'association établis conformément aux exigences posées par le législateur;
- 6- le texte coordonné des statuts suite à leur modification;
- 7- En cas de modification de la composition de l'association, une liste des membres mise à jour doit être déposée au dossier central dans le mois de la date anniversaire du dépôt des statuts.

Art. 29. Mentions fédérales obligatoires - qualité de membre de l'URBSFA. L'association s'engage à respecter les statuts, règlements, directives et décisions de l'U.R.B.S.F.A., de la FIFA et de l'UEFA. Toute stipulation des présents statuts contraire au règlement de l'U.R.B.S.F.A., de la FIFA et de l'UEFA est tenue comme nulle et non avenue pour ce qui les concerne.

L'association s'engage en outre à respecter les principes de loyauté, d'intégrité et d'esprit sportif en tant qu'expression du fair-play.

Après épuisement de la procédure statutaire, tous les litiges relatifs à la gestion de l'association surgissant au sein de celle-ci et découlant de l'application du règlement de l'URBSFA sont tranchés par un collège arbitral composé de trois membres de la Commission juridique de l'U.R.B.S.F.A.

Tout litige arbitral comportant un élément d'extranéité propre à le soumettre aux instances internationales de la FIFA et relatif aux statuts, règlements, directives de la FIFA sera soumis aux instances arbitrales créées au sein de celle-ci.

Tout appel dirigé contre une décision définitive et contraignante de la FIFA sera soumis à l'arbitrage du TAS (Tribunal Arbitral du Sport) à Lausanne (Suisse).

Par ailleurs, l'association reconnaît et accepte le fait que l'ACFF, à laquelle il est affilié, a délégué sa compétence disciplinaire en matière de dopage à la Commission Interfédérale Disciplinaire en matière de Dopage (CIDDD) ainsi que le fait que la CIDDD applique un règlement de procédure qui lui est propre, et qui est reproduit intégralement dans le règlement d'ordre intérieur.

Art. 29 bis. Lutte contre le dopage dans la pratique sportive. L'association s'engage à inscrire dans un règlement d'ordre intérieur les dispositions prévues par la Communauté française en matière de lutte contre le dopage.

Référence de publication: 2016075538/280.

(160040784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Maps WB Platz East, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 200.877.

In the year two thousand and sixteen, on the nineteenth day of February.

Before the undersigned, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Maps Cologne One, a société anonyme existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 200.872, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of a proxy under private seal given on February 19, 2016.

The said proxy, initialed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of Maps WB Platz East (hereinafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 200.877, having its registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated pursuant to a deed of Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, on 16 October 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3391 on 18 December 2015. The articles of association were amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 16 November 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 376 on 10 February 2016.

Whereas, the appearing party, representing the whole corporate capital and having waived any notice requirement, requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company's share capital by an amount of two million seventeen thousand three hundred forty-seven euro (EUR 2,017,347.-) so as to raise it from its current amount of one hundred thirty-two thousand two hundred twenty euro (EUR 132,220.-) up to two million one hundred forty-nine thousand five hundred sixty-seven euro (EUR 2,149,567.-) by issuing two million seventeen thousand three hundred forty-seven (2,017,347) shares, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

The two million seventeen thousand three hundred forty-seven (2,017,347) new shares have been subscribed by Maps Cologne One, aforementioned, represented as stated above, for an aggregate price of twenty million two hundred forty-six thousand four hundred sixty-seven euro (EUR 20,246,467.-), entirely paid up in cash, so that the amount of twenty million two hundred forty-six thousand four hundred sixty-seven euro (EUR 20,246,467.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution of twenty million two hundred forty-six thousand four hundred sixty-seven euro (EUR 20,246,467.-) has been allocated as follows:

- two million seventeen thousand three hundred forty-seven euro (EUR 2,017,347.-) have been allocated to the share capital of the Company;
- eighteen million two hundred twenty-nine thousand one hundred twenty euro (EUR 18,229,120.-) have been allocated to the share premium of the Company.

Second resolution

As a consequence of the precedent resolution, the Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company as follows:

“ 5.1. The Company’s share capital is set at two million one hundred forty-nine thousand five hundred sixty-seven euro (EUR 2,149,567.-) represented by two million one hundred forty-nine thousand five hundred sixty-seven euro (2,149,567) shares, with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.”

Third resolution

The Sole Shareholder further resolves that the amount of two hundred fourteen thousand nine hundred fifty-seven euro (EUR 214,957.-) shall be entirely allocated out of the share premium account of the Company to its legal reserve.

The legal reserve account of the Company shall thus be credited with an amount of two hundred fourteen thousand nine hundred fifty-seven euro (EUR 214,957.-).

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed, are estimated at approximately six thousand euro (EUR 6,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English text shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, at the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed the present deed together with the notary.

Follows the german translation of the foregoing deed

Im Jahre zweitausendundsechzehn, am neunzehnten Tag des Monats Februar.

Vor uns, Maître Marc Loesch, Notar mit Amtswohnsitz in Mondorf-les-Bains, Großherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

Maps Cologne One, eine société anonyme bestehend nach dem Recht vom Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 200.872, mit Sitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg (die „alleinige Gesellschafterin“),

hier vertreten durch Herrn Frank Stolz-Page, mit Berufsanschrift in Bad-Mondorf,

aufgrund einer am 19. Februar 2016 privatschriftlichen erteilten Vollmacht.

Diese Vollmacht wird nach Paraphierung „ne varietur“ durch den Notar und den/die Bevollmächtigte(n) vorliegender Urkunde als Anlage beigefügt, um mit dieser Urkunde einregistriert zu werden.

Die erschienene Partei ist die alleinige Gesellschafterin der Maps WB Platz East (die „Gesellschaft“), einer luxemburgischen société à responsabilité limitée, bestehend nach dem Recht vom Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 200.877, mit Gesellschaftssitz in 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gegründet durch notarielle Urkunde, ausgestellt von Maître Marc Loesch, Notar wohnhaft in Mondorf-les-Bains, Großherzogtum Luxemburg, am 16. Oktober 2015, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 3391 am 18 December 2015. Die Satzung wurde zuletzt geändert gemäß Urkunde vom unterzeichnendem Notar, am 16 November 2015, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 376 am 10. Februar 2016.

Die erschienene Partei, die das gesamte Gesellschaftskapital vertritt und auf jegliche Ladungsformalitäten verzichtet hat, ersucht den Notar die folgenden Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt, das Gesellschaftskapital um einen Betrag von zwei Millionen siebzehntausenddreihundertsiebenundvierzig Euro (EUR 2.017.347,-) zu erhöhen, so dass das Gesellschaftskapital, welches aktuell einhundertzweiunddreißigtausendzweihundertzwanzig Euro (EUR 132.220,-) beträgt, auf zwei Millionen einhundertneundvierzigtausendfünfhundertsiebenundsechzig Euro (EUR 2.149.567,-) erhöht wird durch Ausgabe von zwei Millionen siebzehntausenddreihundertsiebenundvierzig (2.017.347) Anteile mit einem Nominalwert von je einem Euro (EUR 1,-).

Die zwei Millionen siebzehntausenddreihundertsiebenundvierzig (2.017.347) neuen Anteile wurden durch Maps Cologne One, vorgeannt, vertreten wie oben angegeben, für einen voll in Bar einbezahlten Gesamtpreis von zwanzig Millionen zweihundertsechundvierzigtausendsechshundertsiebenundsechzig Euro (EUR 20.246.667,-) gezeichnet, so dass der Betrag von zwanzig Millionen zweihundertsechundvierzigtausendsechshundertsiebenundsechzig Euro (EUR 20.246.667,-) der Gesellschaft ab nun zur Verfügung steht, so wie vor dem unterzeichneten Notar gerechtfertigt.

Der gesamte Einzahlungsbetrag in Höhe von zwanzig Millionen zweihundertsechundvierzigtausendsechshundertsiebenundsechzig Euro (EUR 20.246.667,-) wird wie folgt zugeteilt:

- zwei Millionen siebzehntausenddreihundertsiebenundvierzig Euro (EUR 2.017.347,-) werden dem Gesellschaftskapital zugeteilt;

- achtzehn Millionen zweihundertneunundzwanzigtausendeinhundertzwanzig Euro (EUR 18.229.120,-) werden als Ausgabepremie der Gesellschaft verbucht.

Zweiter Beschluss

In Folge des vorstehenden Beschlusses, beschließt die alleinige Gesellschafterin, Artikel 5.1 der Satzung der Gesellschaft wie folgt zu ändern:

„**5.1.** Das Gesellschaftskapital der Gesellschaft beträgt zwei Millionen einhundertneunundvierzigtausendfünfhundert-siebenundsechzig Euro (EUR 2.149.567,-) bestehend aus zwei Millionen einhundertneunundvierzigtausendfünfhundert-siebenundsechzig (2.149.567) Anteilen mit einem Nominalwert von einem Euro (EUR 1,-) pro Anteil.“

Dritter Beschluss

Die alleinige Gesellschafterin beschließt den Betrag von zweihundertvierzehntausendneunhundert-siebenundfünfzig Euro (EUR 214.957,-) vollständig aus dem Emissionsagio der Gesellschaft der gesetzlichen Rücklage der Gesellschaft zuzuteilen.

Die gesetzliche Rücklage der Gesellschaft soll daher mit dem Betrag von zweihundertvierzehntausendneunhundert-siebenundfünfzig Euro (EUR 214.957,-) kreditiert werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, in welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass des vorliegenden Aktes entstehen, beläuft sich auf ungefähr sechstausend Euro (EUR 6.000).

Der unterzeichnete Notar, der die englische Sprache versteht und spricht stellt hiermit fest, dass die vorliegende Urkunde auf Anfrage der erschienenen Partei in Englisch verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Übersetzung. Auf Anfrage derselben erschienenen Partei und im Falle von Abweichungen zwischen der deutschen und der englischen Fassung ist die englische Fassung maßgeblich.

Wortüber Urkunde, Aufgenommen in Mondorf-les-Bains, in der Amtsstube des unterzeichnenden Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Verlesung des Vorstehenden gegenüber dem Bevollmächtigten der erschienenen Partei, dem Notar nach Namen, Vornamen sowie Familienstand und Wohnort bekannt, hat der Bevollmächtigte der erschienenen Partei mit uns, dem Notar, die vorliegende Urkunde unterzeichnet.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 25 février 2016. GAC/2016/1437. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 4 mars 2016.

Référence de publication: 2016075409/132.

(160039698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Astrea Investments, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 177.624.

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-ninth day of February.

Before us Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

Mrs Maria Eulália BAHAMONDE MONTENEGRO, born on February 14, 1958 in Ecuador, residing at 35 Home Park Road, London SW 19 7 HS, United Kingdom;

here represented by Me Sze-suen LI, Avocat, residing professionally at 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal;

The said power of attorney, after having been initialed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The appearing party, represented as aforesaid, is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of ASTREA INVESTMENTS, a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 177.624, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg on May 17, 2013, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1709 of July 17, 2013. (the “Company”).

The Sole Shareholder, represented as aforesaid, has requested the undersigned notary to act these resolutions contained into the agenda:

Agenda

1. Dissolution of the Company and decision to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation);
2. Appointment of Mr. Mohamed Sidik ABDUL LATIF, born on April 9, 1963 in Moçambique (Republica de Moçambique), residing professionally at Berkeley Square House - Berkeley Square, Myfair, London W1J 6BD, United Kingdom as liquidator of the Company (the "Liquidator");
3. Determination of the powers of the Liquidator of the Company; and,
4. Discharge of the manager of the Company for the accomplishment of his mandate.

First resolution

The Sole Shareholder decides to dissolve the Company and to voluntarily put the Company into liquidation (voluntary liquidation) with immediate effect.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the Sole Shareholder decides to appoint Mr. Mohamed Sidik ABDUL LATIF, born on April 9, 1963 in Moçambique (Republica de Moçambique), residing professionally at Berkeley Square House -Berkeley Square, Myfair, London W1J 6BD, United Kingdom as Liquidator of the Company.

Third resolution

The Sole Shareholder grants the Liquidator the following powers:

The Liquidator has a mission to realize the assets and liabilities of the Company.

The Liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the Law. It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without the authorization of the Sole Shareholder in the cases in which it is requested by law. It may waive all real rights, liens, mortgages, rescissory actions, grant release, with or without payment, of all lien and mortgage registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other impediments.

The Liquidator is exempted from drawing up an inventory and may refer to the accounts of the Company. It may, under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as he may deem fit, to one or several representatives.

The Liquidator may bind the Company through its sole signature. The Company will also be bound in all circumstances by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the Liquidator.

Fourth resolution

The Sole Shareholder decides to give discharge of the manager of the Company for the accomplishment of his mandate.

Statement

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-neuf février.

Par devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Madame Maria Eulália BAHAMONDE MONTENEGRO, née le 14 février 1958 en Equateur, résidant au 35 Home Park Road, London SW 19 7 HS, Royaume Uni;

ici représentée par Maître Sze-suen LI, Avocat, demeurant professionnellement au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, est la seule et unique associée («l'Associée Unique») de «ASTREA INVESTMENTS», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 24, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 177.624, constituée en date du 17 mai 2013 selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1709 du 17 juillet 2013 (la «Société»).

L'Associée Unique, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de dissoudre la Société et de la mise en liquidation volontaire de la Société (liquidation volontaire);
- 2.- Nomination de M. Mohamed Sidik ABDUL LATIF, né le 9 avril 1963 au Mozambique (République de Mozambique), ayant sa résidence professionnelle au, Berkeley Square House - Berkeley Square Myfair, London W1J 6BD, Royaume Uni comme liquidateur de la Société (le «Liquidateur»);
- 3.- Détermination des pouvoirs du Liquidateur;
- 4.- Décharge donnée au gérant de la Société pour l'accomplissement de son mandat.

Première résolution

L'Associé Unique décide de dissoudre la Société et de la mise en liquidation volontaire de la Société (liquidation volontaire) avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer en tant que liquidateur Monsieur Mohamed Sidik ABDUL LATIF, né le 9 avril 1963 au Mozambique (République de Mozambique), ayant sa résidence professionnelle au Berkeley Square House - Berkeley Square, Myfair, London W1J 6BD, Royaume Uni comme liquidateur de la Société.

Troisième résolution

L'Associé Unique confère les pouvoirs suivants au Liquidateur:

Le Liquidateur a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société.

Le Liquidateur dispose de tous les pouvoirs tels que prévus aux articles 144 jusqu'à 148 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après: la «Loi»), ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale des associés.

Dans l'exercice de sa mission, le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société.

Le Liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière au gérant pour l'exécution de son mandat.

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la personne comparante ci-dessus, dûment représentée, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, le texte anglais prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la mandataire, ès-qualité qu'elle agit, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: S.-S. LI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 3 mars 2016. 2LAC/2016/4739. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 7 mars 2016.

Référence de publication: 2016076274/115.

(160041482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Alpinvest Secondaries Fund (Lux Feeder) VI SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 204.442.

—
STATUTS

Extrait du contrat social du 26 février 2016

AlpInvest Secondaries VI Lux GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 202.084 (l'Associé Gérant-Commandité); et

AlpInvest Secondaries VI GP, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) de droit de l'état de Delaware, États-Unis d'Amérique, ayant Corporation Service Company agissant en tant qu'agent agréé (registered agent), dont le siège social se situe au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington (New Castle), Delaware 19808, États-Unis d'Amérique, immatriculée au Registre de la Division des Corporations de l'état du Delaware sous le numéro 5832439 (ensemble avec l'Associé Gérant-Commandité, les Associés Commandités),

ont signé, le 26 février 2016, le contrat social (le Contrat Social) d'une société en commandite spéciale (la Société) dont est extrait ce qui suit:

1. Forme. Il est établi une société en commandite spéciale.

2. Dénomination. La dénomination de la Société est «AlpInvest Secondaries Fund (Lux Feeder) VI SCSp».

3. Siège Social. Le siège social de la Société est établi au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. Objet social. L'objet social de la Société est d'identifier, acquérir, détenir, gérer et disposer d'investissements ainsi que d'accomplir toute autre activité qui puisse être légalement entreprise par une société en commandite spéciale constituée sous la Loi de 1915, y compris conclure, faire et exécuter tout contrat et autres engagements et d'entreprendre dans toutes les activités et transactions et de prendre toutes les actions nécessaires, appropriées, souhaitables, accessoires ou utiles pour l'avancement ou la réalisation de l'objet social tel que décrit ci-dessus ou tout autre but autorisé sous la Loi de 1915 ou la poursuite de toute disposition comprise dans ce contrat social et de procéder à tout acte et mesure accessoires liés, y compris l'investissement des fonds de la Sociétés dans l'attente de leur emploi ou déboursement.

5. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

6. Responsabilité des Associés Commandités de la Société. Les Associés Commandités sont personnellement et solidairement responsables avec la Société pour tout le passif de la Société qui ne peut être couvert par les actifs de la Société.

7. Gestion de la Société. La Société est gérée par l'Associé Gérant-Commandité.

Tous les pouvoirs seront exercés par l'Associé Gérant-Commandité.

8. Autorité. L'Associé Gérant-Commandité aura pleins pouvoirs pour mener et approuver pour la Société tous les actes et opérations compatibles avec l'objet social de la Société.

L'Associé Gérant-Commandité peut déléguer l'exécution d'une partie de son autorité à un tiers par procuration spéciale.

9. Représentation. La Société sera engagée par la seule signature de son Associé Gérant-Commandité.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AlpInvest Secondaries VI Lux GP S.à r.l.

Référence de publication: 2016076229/41.

(160041798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mars 2016.

Prestinvest Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 112.646.

Extrait du procès-verbal des résolutions prises par l'actionnaire unique de la société, extraordinairement en date du 1^{er} mars 2016

1) L'Actionnaire Unique décide de renouveler le mandat de MAYFAIR AUDIT S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 2, Millewee, L-7257 Walferdange, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189.753, en qualité de commissaire aux comptes de la Société pour une période expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires devant statuer sur les comptes de l'exercice social clos au 31 décembre 2015.

2) L'Actionnaire Unique décide de renouveler le mandat des administrateurs de la Société suivants:

- Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Administrateur,

- Monsieur Lionel O'HANA, Administrateur et Président du Conseil d'Administration,

jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016079686/20.

(160044784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 mars 2016.
